



**Organisation des
États Américains**

GRUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DES INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC)



OEA/Ser.E
GRIC/INNA-6/10
20 décembre 2010
Original: anglais/français

RAPPORT NATIONAL DU CANADA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CINQUIÈME
SOMMET DES AMÉRIQUES
(avril 2009 - mars 2010)



Rapport national du Canada sur la mise en oeuvre des engagements du cinquième Sommet des Amériques

avril 2009 - mars 2010



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

INTRODUCTION










PETER KENT
MINISTRE D'ÉTAT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(AMÉRIQUES)

Le cinquième Sommet des Amériques a eu lieu au mois d'avril 2009 à Trinité-et-Tobago en pleine crise économique mondiale menaçant d'éliminer un bon nombre de gains socio-économiques acquis dans l'hémisphère au cours des dernières années. Les leaders – dont plusieurs d'entre eux se rencontraient pour la première fois – ont échangé leurs points de vue sur les moyens à préconiser pour affronter la crise et agir de manière concertée afin d'améliorer la sécurité énergétique, la protection environnementale et la croissance économique. Le premier ministre Stephen Harper a soutenu de manière probante ses arguments en faveur du renouvellement de l'engagement au libre-échange en annonçant une augmentation temporaire de quatre milliards de dollars du capital exigible du Canada à la Banque interaméricaine de développement. La mesure prise en temps opportun par le Canada a donné à la banque la latitude dont elle avait besoin pour aider les pays à surmonter la crise en rétablissant les liquidités dans la région. Enfin, le Sommet a surmonté un certain nombre de défis et les leaders ont profité de l'occasion pour renouveler leur engagement envers la coopération interaméricaine dans un large éventail de dossiers.

La Déclaration d'engagement de Port of Spain compte les engagements des leaders et l'orientation donnée aux diverses organisations du système interaméricain. Le Sommet des Amériques constitue une priorité pour l'engagement du Canada dans l'hémisphère et les ministères et organismes gouvernementaux canadiens s'affairent depuis un an à mettre en œuvre chacun des 96 engagements de la déclaration. Le présent rapport est organisé selon les thèmes généraux suivants: démocratie, prospérité, sécurité, énergie, environnement, développement social et suivi du Sommet. Nous visons ainsi à améliorer la responsabilisation et la transparence en matière de rapports sur la mise en œuvre des engagements pris au Sommet des Amériques.

En plus de revoir le rapport national du Canada, je vous invite à consulter les rapports des autres pays. Ces documents sont affichés sur le site Web du Secrétariat du Sommet de l'OEA.

TABLE DES MATIÈRES

	GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE _____ 4
	Démocratie _____ 4
	Droits de la personne _____ 9
	Société civile _____ 11
	PROSPÉRITÉ _____ 12
	Coopération entre le secteur public et le secteur privé _____ 12
	Commerce _____ 12
	Croissance économique durable _____ 13
	Science et technologie _____ 15
	SÉCURITÉ _____ 17
	Gestion des catastrophes _____ 24
	ÉNERGIE _____ 26
	ENVIRONNEMENT _____ 36
	DÉVELOPPEMENT SOCIAL _____ 41
	Agriculture _____ 41
	Vieillesse _____ 43
	Diversité culturelle _____ 44
	Éducation _____ 45
	Genre _____ 47
	Santé _____ 48
	Peuples autochtones _____ 54
	Travail _____ 55
	Migration _____ 58
	Développement social _____ 58
	Enfants et adolescents _____ 61
	SUIVI DU SOMMET _____ 63



GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Démocratie

ENGAGEMENT

Nous, les Chefs d'État et de gouvernement des pays démocratiques des Amériques, guidés par une volonté renouvelée de coopération, d'intégration et de solidarité régionales, nous sommes réunis à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), à l'occasion du cinquième Sommet des Amériques, avec le ferme engagement de protéger et de promouvoir les libertés politiques et civiles et d'améliorer le bien-être social, économique et culturel de tous nos peuples en proposant des solutions communes aux défis les plus pressants qui se posent pour le Continent américain. Reconnaisant la souveraineté et l'indépendance de chacun de nos pays, nous réitérons notre volonté de renforcer les efforts nationaux et régionaux et ceux déployés à l'échelle continentale afin de créer les conditions de justice, de prospérité, de sécurité et de paix pour les peuples des Amériques, sur la base de la protection, de la promotion et du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 1*)

MISE EN ŒUVRE

La stratégie d'engagement du Canada dans les Amériques, laquelle a été lancée par le premier ministre Stephen Harper en 2007, est une approche pangouvernementale exhaustive qui vise à créer un hémisphère plus démocratique, plus prospère et plus sécuritaire, gage de stabilité et de possibilités pour les citoyens. Puisque le Canada s'engage activement et à long terme dans la région, bien des efforts variés visant à renforcer la gouvernance démocratique, à bâtir des économies dynamiques en pleine croissance et à améliorer la sécurité dans la région ont été déployés en 2009-2010, dont de nombreux se poursuivront en 2010-2011. Le Canada s'engage à faire progresser ces objectifs simultanément et reconnaît que ni le développement économique durable ni la gouvernance démocratique bien portante ne peut s'épanouir face à la précarité. Le Canada s'est affairé à resserrer ses relations avec ses partenaires bilatéraux clés afin de réaliser des objectifs communs, de poursuivre des intérêts communs et de faire progresser des valeurs partagées dans les Amériques. Le Canada a aussi étroitement collaboré avec des institutions multilatérales régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) afin de trouver des solutions conjointes aux défis à relever dans l'hémisphère.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons les principes et valeurs de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation des États américains (OEA), de la Charte démocratique interaméricaine, du Consensus de Monterrey sur le financement du développement et de la Déclaration du Millénaire, et nous sommes résolu à intensifier notre lutte contre la pauvreté, la faim, l'exclusion sociale, la discrimination et les inégalités, et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale en vue d'améliorer les conditions d'existence de nos peuples et de parvenir au développement et à la justice sociale. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 2*)

MISE EN ŒUVRE

La programmation d'aide au développement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à l'échelle de l'hémisphère vise à réduire la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre du plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide du Canada, les trois priorités thématiques principales de l'ACDI portent sur : 1) accroître la sécurité alimentaire, 2) assurer un avenir aux enfants et aux jeunes et 3) favoriser une croissance économique durable.

Pour répondre aux besoins urgents en immobilisation que la Banque interaméricaine de développement juge essentiels afin de contrer efficacement les effets de la crise économique qui secoue les Amériques, le Canada

a dégagé quatre milliards de dollars américains en capital exigible, ce qui a pratiquement doublé la capacité de consentir des prêts de l'institution. Ce soutien accru et en temps opportun offre aux pays de la région un meilleur accès à du crédit afin de favoriser la croissance économique, élément essentiel de toute reprise économique.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons l'importance de promouvoir la coopération entre nos États, de manière solidaire, dans les différentes sphères des relations interaméricaines, conformément aux principes et buts essentiels de la Charte de l'OEA, en reconnaissant notre diversité sociale, politique et économique. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 3)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada renforce ses relations avec ses principaux partenaires bilatéraux dans les Amériques afin de réaliser des objectifs communs, d'aller de l'avant avec des intérêts mutuels et faire progresser des valeurs communes. Reconnaissant que les Amériques sont une région diversifiée et dynamique, le Canada s'efforce de s'engager de manière utile auprès de tous les pays de l'hémisphère, selon l'esprit de coopération établi dans la charte de l'OEA, tout en maintenant notre conviction première vis-à-vis de l'importance de la gouvernance démocratique, y compris la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit. Afin de resserrer les relations bilatérales, le Canada s'est engagé davantage dans la région grâce à de nombreuses visites de haut niveau de la gouverneure générale, du premier ministre et de ministres du Cabinet. Pour souligner l'importance de la région pour le Canada, le premier ministre Harper, en 2008, a nommé un ministre chargé exclusivement des Amériques, soit le ministre d'État Peter Kent. Le ministre Kent a visité régulièrement la région afin de resserrer les rapports bilatéraux et multilatéraux du Canada dans l'hémisphère et d'accroître l'engagement du Canada vis-à-vis des grands enjeux de l'hémisphère. Le Canada a également renforcé sa capacité diplomatique en affectant un plus grand nombre de fonctionnaires dans la région.

ENGAGEMENT

Nous affirmons que les solutions aux défis auxquels doivent faire face nos peuples sont étroitement liées aux efforts visant à promouvoir le développement durable et l'inclusion sociale, à édifier des institutions démocratiques plus solides, à renforcer la gouvernance dans nos démocraties, à préserver la primauté du droit et assurer que tous les citoyens ont accès à la justice, à protéger et à promouvoir les droits des personnes et les libertés fondamentales, à prévenir et à combattre la violence, la criminalité, le terrorisme et la corruption, la lutte contre le problème mondial de la drogue et les crimes connexes, et atteindre une plus large participation civique de tous les citoyens de la communauté interaméricaine. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 5)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à faire progresser ses objectifs reliés qui se renforcent mutuellement : renforcer la gouvernance démocratique, améliorer la sécurité et accroître la prospérité de la région. L'objectif du Canada par rapport à la gouvernance démocratique consiste à renforcer les institutions démocratiques, les pratiques et les principes qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit. Le Canada sert cet objectif en se concentrant sur de multiples éléments de la gouvernance démocratique, par exemple en veillant à ce que les élections soient libres et justes, en soutenant une société civile et des médias indépendants, et en travaillant en collaboration avec les organisations multilatérales dans la région.

Les efforts du Canada en vue d'améliorer la sécurité et la stabilité dans la région visent à lutter contre les menaces que représentent les drogues illicites, le crime organisé, les pandémies et les catastrophes naturelles. Au mois de décembre 2009, le Canada a fait un nouvel investissement important afin de combattre l'activité criminelle transnationale dans les Amériques en créant le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité (PRCLC). Le PRCLC vise à améliorer la capacité des États et des organisations gouvernementales et internationales à prévenir la menace que représente l'activité criminelle transnationale et à contrer celle-ci. La programmation du PRCLC comprend 15 millions de dollars par année consacrés à des activités telles que la formation, l'ébauche de lois et la défense et promotion des intérêts et la sensibilisation.

Le Canada mène également des efforts de lutte contre la criminalité dans la région. Ces efforts sont chapeautés principalement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission

interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), de même que par les Réunions des ministres en matière de sécurité publique (MISPA) et la Réunion des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques (REMJA). Les contributions annuelles du Canada appuient les efforts de lutte contre le trafic des drogues, la corruption et la traite des personnes dans la région; permettent la tenue d'activités de formation et d'apporter un soutien technique afin d'améliorer la coopération juridique internationale; et soutiennent les programmes de mentorat et de réforme de la justice criminelle, pour ne nommer que ceux là. En ce qui concerne la prospérité, le Canada vise à aider les partenaires régionaux à bâtir des économies dynamiques et en expansion en faisant la promotion d'investissements responsables et de marchés libres favorisant de nouvelles possibilités et la création d'emplois. Le Canada cherche à conclure des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux solides, des accords portant sur la double imposition et des accords sur la protection des investissements étrangers, à contribuer au renforcement des institutions financières et bancaires, et à créer un programme exhaustif d'aide au développement.

ENGAGEMENT

Nos aspirations et nos objectifs pour les Amériques reposent sur des démocraties solides, une bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Nous sommes convaincus que la démocratie est essentielle pour le développement social, politique et économique des peuples des Amériques. En conséquence, nous renouvelons notre engagement de combattre la pauvreté, les inégalités, la faim et l'exclusion sociale afin de relever le niveau de vie de nos peuples et de renforcer la gouvernance démocratique dans les Amériques, et nous ferons respecter les principes de la Charte démocratique interaméricaine et l'appliquerons intégralement. Nous réaffirmons notre engagement de promouvoir la crédibilité des institutions démocratiques et la confiance du public dans ces institutions, en particulier la légitimité des processus électoraux et le plein respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 78*)

MISE EN ŒUVRE

La consolidation de la démocratie dans les Amériques et l'une des grandes priorités du Canada. Le Canada est résolu à collaborer avec d'autres pays membres de l'OEA et le secrétaire général afin d'assurer la pleine application et le renforcement de la Charte démocratique interaméricaine. En 2009, comme par les années antérieures, le Canada a proposé une résolution à ce sujet à l'assemblée générale de l'OEA.

À la suite du coup d'État au Honduras, le ministre d'État du Canada pour les Amériques a participé à des missions de haut niveau à Tegucigalpa, à l'appui des efforts de médiation. Le ministre Kent est demeuré en communication régulière avec l'ensemble des interlocuteurs principaux et a incité ces derniers à en arriver à une résolution qui rétablirait la confiance des Honduriens dans les institutions démocratiques et qui ferait progresser la réintégration du pays dans la collectivité de l'hémisphère.

En 2008, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'est engagée à fournir des ressources importantes échelonnées sur trois ans afin de renforcer la capacité institutionnelle de l'OEA. En 2009, l'ACDI a également contribué à l'Initiative d'assistance électorale de l'OEA pour le continent américain, projet qui aide les pays membres à établir des pratiques et des institutions électorales plus solides et plus transparentes. L'ACDI appuie également le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) afin de favoriser le dialogue et les échanges parlementaires. Grâce à son appui du FIPA, le Canada a contribué à des efforts visant à améliorer l'efficacité de l'organe législatif et sa capacité de promouvoir la gouvernance démocratique et de mettre en oeuvre des politiques qui permettent de profiter pleinement de gains issus du commerce, de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Le Canada a contribué à l'organisation du cinquième atelier sur le commerce bilatéral du FIPA, qui a eu lieu au Congrès d'Argentine le 16 mars 2010.

Au niveau bilatéral, le Canada offre de l'aide pour rendre les institutions publiques plus efficaces, transparentes et imputables. L'ACDI a versé une aide financière en 2009 pour les plans stratégiques de quatre institutions publiques jouant un rôle dans l'exercice de la gouvernance démocratique en Bolivie. L'ACDI a aussi appuyé le Bureau d'identification national d'Haïti afin de moderniser sa capacité de tenir un registre civil national et système d'identification unifiés.

De plus, le Canada appuie les efforts de défense et de promotion du principe de la société civile afin de renforcer la mise en œuvre de la Charte démocratique interaméricaine. Par exemple, le Canada a financé le Centre Carter afin d'inciter les gouvernements et la société civile à appuyer l'application de la charte.

De plus, le gouvernement du Québec a accordé un soutien financier pour assurer la coordination des activités de l'OEA en Haïti, en particulier celles qui sont liées à la bonne gouvernance et au développement démocratique.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons le rôle que joue la bonne gouvernance à l'échelle locale en tant qu'instrument pour le renforcement de la démocratie et du développement durable. Nous affirmons qu'il importe de valoriser la décentralisation, l'administration locale et la participation citoyenne et nous réitérons notre engagement d'appuyer les travaux du Réseau interaméricain de haut niveau sur la décentralisation, l'administration locale et la participation citoyenne (RIAD) ainsi que sa participation continue aux initiatives de nature à promouvoir les principes et les pratiques de bonne gouvernance à l'échelle locale. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 79*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'est engagé à promouvoir une participation efficace des institutions gouvernementales locales et des groupes communautaires locaux dans le cadre du processus démocratique, tant au pays qu'à l'étranger.

Au pays, le gouvernement du Canada est toujours engagé à collaborer avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires afin de réaliser les espoirs des Canadiens pour eux mêmes et leur famille. Par exemple, dans le cadre de son Plan d'action économique, le gouvernement du Canada offre des mesures de stimulation significatives afin d'aider les travailleurs et les collectivités à travers la récession mondiale.

Dans les Amériques, le Canada a investi dans des projets qui visent à accroître la participation des citoyens au processus décisionnel politique au niveau local et qui habilent les gouvernements locaux. En Haïti, l'ACDI a aidé les institutions du gouvernement haïtien à établir une politique nationale de développement local et à mettre en œuvre une structure de coordination représentant tous les intervenants s'intéressant au développement local. De plus, le Canada a appuyé le Forum des Caraïbes pour gouvernements locaux afin de soutenir la création d'une politique régionale et d'un cadre de coopération sur la gouvernance locale qui vise à promouvoir et à favoriser une bonne gouvernance locale à travers la région.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le gouvernement du Canada a appuyé le travail de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), organisation représentant les administrations municipales du Canada. Le travail de grande envergure de la FCM en Amérique latine et dans les Caraïbes porte toujours sur l'amélioration de la gouvernance locale et des pratiques démocratiques et sur le développement de la capacité des partenaires à l'étranger d'offrir des services essentiels, de promouvoir la croissance économique et d'encourager la participation de leurs citoyens. La FCM a mis en oeuvre un programme de partenariat municipal en Bolivie, à Cuba, au El Salvador et au Nicaragua. On compte parmi les activités de programme de l'aide à la Fédération des villes, des associations et des municipalités d'Amérique latine, en partageant des pratiques exemplaires en matière de décentralisation et de gouvernance démocratique dans la région.



Un observateur de l'OEA à un bureau de vote au Salvador. [photo: Gaston Gauvin]

ENGAGEMENT

Nous renforcerons notre lutte contre toutes les formes de corruption, de pratiques frauduleuses et de comportements immoraux en accroissant la transparence, l'intégrité, l'obligation de rendre des comptes, et l'efficacité dans les secteurs public et privé. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la Convention interaméricaine contre la corruption, et nous déclarons notre appui à la ratification et à l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous réitérons notre engagement, conformément à 13 la législation nationale et au droit international applicables, à dénier refuge aux fonctionnaires corrompus et ceux qui les corrompent ainsi qu'à leurs biens; nous réitérons également notre engagement à coopérer en vue de leur extradition à récupérer les produits de la corruption et à les restituer à leurs propriétaires légitimes. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 80*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada est un pays signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et de la Convention interaméricaine contre la corruption (IACAC) et siège au Comité d'experts pour le mécanisme de suivi à la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC). Le Canada fait actuellement figure de vice-président du MESICIC, qui lance sa troisième série d'examens des moyens pris par les pays pour mettre en oeuvre l'IACAC.

À la Conférence des États partis à l'UNCAC du mois de novembre, le Canada a activement participé à la négociation du cadre de référence d'un mécanisme d'examen de la mise en oeuvre de l'UNCAC efficace, transparent et intégral. Le Canada a également participé à des groupes de travail permanents de l'UNCAC s'intéressant au recouvrement des avoirs et à l'aide technique.

En 2009/2010, le Canada a fourni de l'aide technique par l'entremise du Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin de faire progresser la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et pour appuyer les objectifs de lutte contre la corruption dans l'ensemble.

Le Canada a fait un nouvel investissement important afin de lutter contre la criminalité transnationale dans les Amériques, en créant le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité au mois de décembre 2009. Le Programme vise à renforcer les capacités des États, des entités gouvernementales et des organisations internationales de prévenir les menaces posées par l'activité criminelle transnationale et d'y faire face. Une des six priorités du Programme consiste à offrir un appui aux mesures de lutte contre la corruption et de transparence et d'appuyer la mise en oeuvre efficace des cadres législatifs tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et la Convention interaméricaine contre la corruption (IACC). Représentant un investissement significatif du Canada dans la sécurité dans les Amériques, le Programme permettra d'investir 15 millions de dollars par année afin de financer les projets approuvés, y compris dans le domaine de la lutte contre la corruption, pour des activités telles que la formation, l'ébauche de lois et la sensibilisation.

ENGAGEMENT

Alarmés par les pratiques corrompues, illégales et frauduleuses dans la gestion de certaines entreprises privées nationales et transnationales, qui ont des effets adverses sur les économies de nos pays, et pourraient menacer leur stabilité politique et démocratique, nous continuerons à renforcer les mécanismes juridiques pour échanger des informations, et nous élaborerons et mettrons en oeuvre des politiques favorisant une culture d'intégrité et de transparence au sein des institutions et bureaux publics et privés. C'est pourquoi nous nous efforcerons de garantir que des progrès importants soient accomplis pour donner à nos citoyens l'accès à l'information publique, particulièrement celle relative aux recettes, aux dépenses et aux budgets des gouvernements. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 81*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada collabore avec d'autres pays de l'hémisphère afin d'améliorer les mécanismes juridiques liés au partage d'information, en grande partie par l'entremise de la Réunion des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques (REMJA). Au cours de la dernière réunion des membres de la REMJA au Brésil, au mois de février 2010, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a collaboré avec ses homologues de la région afin d'améliorer l'accès à la justice et de renforcer la coopération juridique internationale.

Le gouvernement du Canada s'engage à assurer la transparence et la responsabilisation. La *Loi sur l'accès à l'information* du Canada accorde aux citoyens canadiens le droit d'accéder à de l'information contenue dans les dossiers du gouvernement fédéral. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne aux citoyens le droit d'accéder à des renseignements personnels détenus par le gouvernement à leur sujet et assure la protection de ces renseignements contre toute utilisation et divulgation non autorisée.

Droits de la personne

ENGAGEMENT

En accord avec la Déclaration de la décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2006-2016), nous réitérons notre engagement à protéger les droits et la dignité des personnes handicapées et à promouvoir leur pleine participation et leur inclusion intégrale au développement de nos sociétés. Nous entreprendrons, selon les besoins, des programmes sociaux, politiques, économiques, culturels et de développement de façon à mettre ces personnes en mesure de bénéficier des chances qui sont offertes, sans discrimination et sur un pied d'égalité avec les autres personnes. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 40*)



Une fille au Salvador [photo : Gaston Gauvin]

MISE EN ŒUVRE

Le 11 mars 2010, le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, s'est rendu aux Nations Unies pour ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le Canada avait signé la Convention le 30 mars 2007, quelque temps après son adoption au mois de décembre 2006. En ratifiant la convention, le Canada souligne son engagement de vieille date à l'égalité, à l'inclusion et à la participation entière des personnes handicapées à la société canadienne.

De plus, le Canada respecte son engagement à l'égard des droits des personnes handicapées en adoptant des politiques, des programmes et des services efficaces qui appuient les occasions pour l'ensemble des Canadiens, y compris les personnes handicapées, de participer pleinement à la société. Par exemple, le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) aide les personnes handicapées et leur famille à épargner pour une protection à long terme; et le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées appuie les Canadiens handicapés qui ne font pas partie ou qui font très peu partie de la population active et qui ne sont pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi. De plus, depuis le 1^{er} août 2009, le gouvernement a mis en oeuvre un nouveau programme de bourses d'étudiants du Canada qui n'ont pas à être remboursées et un nouveau Programme d'aide au remboursement qui offre une grande souplesse en ce qui concerne les moyens et les délais de remboursement des prêts pour les personnes handicapées.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons les principes contenus dans le document Déclaration et Programme d'action de Vienne, lequel reconnaît que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. Nous reconnaissons que la promotion et la protection universelles des droits de la personne, y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de la personne et le droit international des réfugiés, sont essentiels pour le fonctionnement des sociétés démocratiques. Nous reconnaissons par ailleurs que le document Déclaration et Programme d'action de Vienne réaffirme, entre autres, qu'il importe de garantir l'universalité et l'objectivité dans l'examen des questions de droits de la personne. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 82)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a terminé son mandat de trois ans à titre de membre fondateur du Conseil des droits de l'homme au mois de juin 2009. L'an dernier, le Canada a continué de participer activement aux délibérations du Conseil des droits de l'homme à titre de pays observateur et a collaboré avec tous les pays membres et observateurs intéressés afin d'assurer la promotion et la protection de tous les droits de la personne – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Dans le cadre de son engagement vis-à-vis du caractère universel et de l'objectivité dans toute étude des questions touchant les droits de la personne, le Canada a participé à l'examen mené par tous les pays sous l'égide du Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Les résultats de l'examen mené par le Canada ont été adoptés par le Conseil au mois de juin 2009. Le Canada a également fourni plus de 5 millions de dollars en contributions volontaires au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2009.

ENGAGEMENT

Nous réitérons notre engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits de la personne dans notre Continent, ainsi que du renforcement du système interaméricain des droits de la personne, avec le respect qui lui revient au regard de son autonomie et de son indépendance. Nous exprimons notre appui à la continuité du dialogue constructif, avec la participation de tous les acteurs, y compris la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dans le cadre du processus de réflexion qui contribue à rehausser l'efficacité du Système, son universalisation, ainsi que le financement adéquat de ses organes. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 83)*

MISE EN ŒUVRE

En 2009, les pays des Amériques ont célébré des jalons importants pour l'hémisphère – le 50^e anniversaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le 30^e anniversaire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le Canada estime important le travail réalisé par le système interaméricain des droits de la personne afin de renforcer la protection et d'améliorer la promotion des droits de la personne dans l'hémisphère et compte continuer de défendre rigoureusement l'autonomie des institutions des droits de la personne de la région et d'appuyer inconditionnellement leur capacité d'évaluer l'état des droits de la personne dans des pays particuliers. Le Canada jouit d'un bilan éloquent en matière d'appui au système interaméricain des droits de la personne. De 2008 à 2012, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a appuyé le travail de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et de l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Le Canada a aussi collaboré étroitement avec la Commission inter-américaine des droits de l'homme afin de trouver des moyens pratiques d'améliorer son efficacité. Au mois de juin 2009, plusieurs membres de la CIDH ont rencontré des responsables de la Commission canadienne des droits de la personne à Ottawa pour apprendre comment la Commission avait réussi à traiter ses propres plaintes qui s'accumulaient il y a quelques années.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons également que toutes les formes de discrimination entravent la pleine participation de toutes les personnes au sein de la société, et nous nous engageons à prendre sans relâche des mesures pour les combattre. Nous poursuivrons nos efforts visant à conclure la négociation du projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 85)*

MISE EN ŒUVRE

Voici ce qu'indique la Charte des droits et libertés du Canada : « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. » Le Canada a participé à des discussions à l'OEA sur la Convention inter-américaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Bien qu'il ait été question de formuler des commentaires francs sur les éléments problématiques de la version ébauche actuelle de la Convention, le Canada est toujours résolu à collaborer avec les autres pays membres de l'OEA afin d'explorer les occasions de mettre sur pied des projets concrets pour lutter contre la discrimination dans les Amériques.

Société civile

ENGAGEMENT

Nous prenons l'engagement de continuer à encourager la participation de nos peuples, par l'intermédiaire de la contribution de nos citoyens, de nos communautés et de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et programmes de développement en apportant une aide technique et financière, si besoin est, et conformément à la législation nationale, pour le renforcement et le développement de leur capacité accrue à participer au système interaméricain. (*Port of Spain Declaration Paragraph 94*)

MISE EN ŒUVRE

Les organisations canadiennes du secteur bénévole sont d'importants partenaires dans les programmes de développement international du Canada, y compris dans les Amériques. On compte parmi celles-ci des organisations non gouvernementales (ONG), des agences de coopération bénévoles, des établissements universitaires et d'enseignement, des conseils provinciaux et régionaux, des instituts à adhésion et de formation spécialisée, des coopératives, des organisations syndicales et des associations professionnelles. Par l'entremise du Secteur bénévole de la Direction générale du partenariat canadien (DGPC), l'ACDI appuie le travail de près de 270 organisations bénévoles canadiennes selon le principe du partage des coûts.



Enfants péruviens dans les Andes [photo : Geneviève Houle]



PROSPÉRITÉ

Coopération entre le secteur public et le secteur privé

ENGAGEMENT

Nous continuerons d'œuvrer en faveur de l'élimination des obstacles administratifs et bureaucratiques qui entravent la création de nouvelles entreprises privées et publiques. Nous prendrons donc les mesures indispensables et viables pour simplifier les processus qui interviennent dans la création et la cessation d'entreprises, en vue de réduire le délai de démarrage d'une entreprise à 30 jours au maximum d'ici à 2015. Nous demandons que la BID, la Banque mondiale, l'OIT et d'autres organisations régionales pertinentes appuient les efforts déployés aux échelles nationale et locale pour améliorer les cadres législatifs et les procédures administratives en vue d'atteindre cet objectif. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 21*)

MISE EN ŒUVRE

Selon le rapport *Doing Business 2009* de la Banque mondiale, le Canada se situe près du premier rang de la liste mondiale en ce qui concerne la facilité avec laquelle on peut y lancer une entreprise. En effet, on y indiquait une période de démarrage moyenne de cinq jours impliquant une seule procédure.

Commerce

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons la contribution positive du commerce entre nos nations à la promotion de la croissance, de l'emploi et du développement. Nous continuerons donc d'insister sur un système d'échange multilatéral ouvert, transparent et régi par des normes. Par ailleurs, nous reconnaissons la nécessité, pour tous nos peuples, de bénéficier des débouchés et du bien-être accrus qu'apporte ce système d'échange. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 14*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada n'a pas lésiné dans sa quête d'occasions améliorées de commerce et d'investissement. L'Accord de libre-échange Canada-Pérou est entré en vigueur au mois d'août 2009. Le Canada s'affaire également à ratifier des accords de libre-échange avec la Colombie et le Panama. On a repris les négociations sur les accords de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale et entamé des négociations avec des membres de la CARICOM.

Le Canada a ouvert deux nouveaux bureaux commerciaux au Brésil (à Recife et à Porto Alegre) afin de profiter davantage des occasions d'affaires au pays. Le Canada a également nommé un coordonnateur de la responsabilité sociale des entreprises pour les Amériques, afin de mobiliser des intervenants pertinents au Canada et dans les Amériques dans le but de faire progresser le programme de responsabilité sociale des entreprises dans la région.

Exportation et Développement Canada (EDC) est un chef de file dans l'ouverture des réseaux d'affaires pour les entreprises canadiennes dans les Amériques. En 2009, EDC a facilité plus de sept milliards de dollars d'échanges commerciaux en Amérique latine. EDC accroît continuellement sa présence dans cette région importante. Comme suite à un début de représentation à Santiago, au Chili en 2008, EDC a créé une représentation à Lima, au Pérou, en 2009, son quatrième bureau en Amérique latine, afin d'accroître le commerce à la hausse entre le Canada et la grande région andine.

Croissance économique durable

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à aborder la crise économique et financière actuelle afin de réaliser nos objectifs qui sont de promouvoir la prospérité et d'assurer l'avenir de nos citoyens. Nous sommes résolus à renforcer notre coopération et à travailler ensemble pour rétablir la croissance mondiale et parvenir aux réformes nécessaires dans les systèmes financiers du monde entier. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 7*)

MISE EN ŒUVRE

Au mois d'avril 2009, le Canada a accordé temporairement à la Banque interaméricaine de développement un montant de quatre milliards de dollars en capital de prêt, ce qui a permis d'accroître l'accès au crédit aux membres emprunteurs. De 2009 à 2010, le Canada a participé activement aux discussions concernant l'augmentation du capital pour la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. Le Canada veille également à ce que les bonnes structures de gouvernance soient en place dans les institutions financières internationales notamment par une ratification au pays des réformes proposées afin d'assurer une représentation plus équilibrée et équitable au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Sur le plan régional et bilatéral, le Canada verse des fonds en vue de créer un Centre régional d'assistance technique en Amérique centrale et en République dominicaine, centre qui vise à améliorer la gouvernance dans les domaines de la macro-économie, des politiques et pratiques fiscales et monétaires, comme fondement à une meilleure croissance économique et à la réduction de la pauvreté. En 2009, l'ACDI a également appuyé la création d'un programme de soutien technique en Haïti et a appuyé les institutions gouvernementales en vue de faciliter la création de la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté d'Haïti.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons qu'il existe des différences substantielles entre les niveaux de développement et la taille de nos économies respectives. Par conséquent, nous devons continuer de déployer des efforts particuliers pour promouvoir un développement durable dans les pays du Continent dotés d'économies petites et vulnérables, en renforçant leur compétitivité et leurs capacités humaines et institutionnelles, leur infrastructure financière et physique, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que le développement du secteur privé et d'autres secteurs économiques productifs, y compris le tourisme. Par ailleurs, nous continuerons d'appuyer le déploiement des efforts consentis à l'échelle nationale par les pays à revenu moyen pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et sur l'élimination de la pauvreté extrême. Nous œuvrerons, si besoin est, en coordination avec les institutions et les organisations internationales pertinentes en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide et la coopération pour le développement avec les pays à revenu moyen. Dans ce sens, nous reconnaissons également les défis auxquels font face les pays enclavés du Continent américain. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 12*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada appuie le développement équitable tant dans des grandes économies que dans des économies plus petites et plus vulnérables en négociant des accords de libre-échange, en appuyant des initiatives de gouvernance et en offrant de l'aide technique. En 2009, l'ACDI a annoncé un Programme d'assistance technique liée au commerce visant à aider nos partenaires à se servir du commerce et des investissements afin de réduire la pauvreté et favoriser le développement durable.

L'ACDI a contribué à la croissance économique durable en Haïti de bien des façons, y compris :

- » un partenariat avec Développement international Desjardins afin d'appuyer les coopératives d'épargne et de crédit;
- » un appui aux occasions économiques et communautaires pour les groupes populaires et réadaptation et aménagement de l'infrastructure sociale et économique;
- » un partenariat avec la province du Québec en vue de renforcer la gestion financière dans le secteur public.



Le premier ministre Harper rencontre des étudiants mexicains qui sont parmi les premiers à recevoir les bourses du programme des futurs leaders dans les Amériques.

L'ACDI a également contribué au Centre régional d'assistance technique pour les Caraïbes, centre qui offre de l'aide technique et de la formation dans les domaines essentiels que sont la gestion économique et la gestion financière.

En 2009, le Canada a annoncé le programme des futurs leaders dans les Amériques, qui sera un complément à un programme de bourses existant qui permettra à des étudiants des Amériques de venir étudier au Canada dans des domaines qui font progresser le développement économique et social et la gouvernance dans leur pays.

Des organisations telles que Exportation et développement Canada (EDC), la Corporation commerciale canadienne et le Centre de recherches pour le développement international viennent renforcer la capacité du Canada d'appuyer le développement durable dans l'hémisphère. Par exemple, en 2009, EDC a appuyé l'aménagement de la Phase 1 du projet d'énergie géothermique de San Jacinto-Tizate au Nicaragua.

Le gouvernement du Québec a appuyé le programme des bourses d'études universitaires de l'OEA en offrant des droits différentiels à dix étudiants de divers pays des Amériques. De plus, à la suite du tremblement de terre du 12 janvier dernier, le gouvernement du Québec a collaboré avec l'OEA pour offrir un soutien d'urgence à 40 étudiants haïtiens dont les études ont été interrompues à cause de la catastrophe.

ENGAGEMENT

En vue de réduire la pauvreté et la faim, d'éliminer la pauvreté absolue, de créer des emplois décents et dignes et de relever le niveau de vie de tous nos peuples, nous devons chercher à atteindre des niveaux plus élevés de développement du secteur privé et parvenir à une croissance économique durable dans des conditions d'équité. Nous continuerons de promouvoir, conformément au droit interne de chaque pays, des activités économiques diversifiées dans les domaines de l'énergie, du transport, des services, du tourisme, des communications, des services financiers et de l'agriculture. Nous prenons l'engagement de faciliter les investissements et les partenariats publics-privés dans l'infrastructure et d'autres secteurs pertinents afin de promouvoir le développement des entreprises, la croissance économique et le développement social dans des conditions d'équité. Nous continuerons d'impulser une responsabilité sociale et une compétitivité accrues au sein des entreprises, et le Forum sur la compétitivité dans les Amériques qui aura lieu au Chili en 2009 contribuera à cet effort. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 13)*

MISE EN ŒUVRE

En 2009, le Canada a fait connaître sa stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elle compte des mesures pour aider les entreprises extractives canadiennes à assumer leurs responsabilités sociales et environnementales à l'étranger et des initiatives visant à accroître la capacité des pays en développement à gérer leurs ressources naturelles de manière durable. En 2009, la promotion par le Canada de la croissance économique durable en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est faite de bien des façons, y compris les activités ci-dessous financées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) :

» Deux projets d'infrastructure principaux en Haïti : le projet de construction routière Les Cayes-Jeremie et le projet de construction routière Routes des rails. L'ACDI a également appuyé la création d'un centre haïtien de perfectionnement professionnel.

» Au Honduras, un programme de six ans visant à renforcer les coopératives forestières et à promouvoir les pratiques forestières durables.

» Appui au Partenariat pour le développement du secteur privé de la CARICOM, projet mis en oeuvre par la Société financière internationale (SFI) et qui porte sur les défis uniques du développement du secteur privé dans les Caraïbes.



1- Pêcheur au Salvador [photo : Gaston Gauvin] 2- Un marché au Guatemala. [photo : Gaston Gauvin]

Science et technologie

ENGAGEMENT

Afin d'encourager l'innovation, d'accroître la compétitivité et de promouvoir le développement social, et prenant acte des résultats de la deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie tenue à Mexico en 2008, nous nous engageons à créer des conditions qui favorisent un accroissement de l'investissement public et à prendre des mesures qui promeuvent l'investissement privé, particulièrement dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, de l'innovation, de la recherche et du développement et à encourager le renforcement des liens entre les universités, les institutions scientifiques, les secteurs public et privé, les institutions multilatérales, la société civile et les travailleurs. Nous considérons que la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle doivent contribuer à la promotion de l'innovation technologique, au transfert et à la diffusion des technologies, pour le profit réciproque des producteurs et des utilisateurs des connaissances technologiques et de manière à ce qu'ils favorisent le bien-être économique et social ainsi que l'équilibre entre les droits et les obligations. En conséquence de quoi, nous réitérons notre engagement à les protéger, conformément à l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 22*)

MISE EN ŒUVRE

La négociation d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux est l'un des moyens préconisés par le Canada pour favoriser l'innovation, la compétitivité et le développement social. Ces moyens peuvent servir de catalyseur pour des relations de coopération entre un large éventail d'intervenants, y compris les décideurs, les chercheurs et les spécialistes techniques dans les diverses étapes de la chaîne de valeur. Bien souvent ces échanges bilatéraux font naître des initiatives favorisant la création de technologies novatrices qui améliorent la compétitivité et le développement socio-économique des économies partenaires.

Grâce à sa participation aux activités et aux réunions de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le Canada a contribué aux travaux d'élaboration de politiques à l'appui de la libéralisation du commerce et de l'innovation en technologies de l'information et des communications (TIC) et en télécommunication. Cette participation du Canada aux activités de CITEL a aussi favorisé des liens entre les établissements universitaires se spécialisant en télécommunication.

Grâce à sa représentation au sein de CITEL et d'un certain nombre de forums internationaux bilatéraux et multilatéraux, la Direction générale de la politique des télécommunications d'Industrie Canada favorise les discussions au sujet des technologies émergentes et d'autres dossiers internationaux liés aux TIC, partage de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres pays et favorise la coopération dans le domaine des télécommunications internationales.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que les bénéfices de la société du savoir doivent toucher tous les citoyens des Amériques. En outre, nous estimons que réduire la fracture numérique qui existe aussi bien entre les nations des Amériques qu'en leur sein est l'une des conditions pour atteindre les objectifs de développement qui ont été convenus au niveau international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire. C'est pourquoi nous renouvelons notre engagement de collaborer avec les institutions régionales, sous-régionales et multinationales, en vue de faire avancer la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques, du Plan d'action de Quito et de la Déclaration émanée de l'Assemblée générale de l'OEA qui s'est tenue à Santo Domingo en 2006, intitulée 'Gouvernance et développement de la société du savoir', et nous prenons note du Plan d'action eLAC 2010 figurant dans l'Engagement de San Salvador de 2008. Nous appelons nos ministres et hauts fonctionnaires chargés des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que ceux chargés de la santé et de l'éducation à promouvoir une utilisation des TIC dans tous les domaines où elles peuvent améliorer nos secteurs publics et privés et la qualité de vie de nos peuples et tendre à améliorer l'accès des foyers et des collectivités à ces technologies. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 43*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada participe activement à l'ensemble des activités et programmes de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) qui visent à réduire l'écart numérique et à favoriser l'adoption des technologies de l'information et des communications pour le développement social et économique. Le Canada était l'un des auteurs du Programme de connectivité pour les Amériques et Plan d'action de Quito, qui est une ligne directrice pour les pays de la région et qui appuie ces pays à mettre sur pied et à mettre en œuvre des programmes de connectivité nationaux.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada est l'une des institutions de file au niveau mondial en ce qui a trait à la production et l'application de connaissances dans le but de répondre aux défis du développement international. Le CRDI collabore étroitement avec les chercheurs du monde en développement afin de les appuyer dans leur recherche de moyens qui permettront de créer des sociétés mieux portantes, plus équitables et davantage prospères. Le CRDI appuie la recherche selon quatre grands thèmes : agriculture et environnement; santé et systèmes de santé; science, technologie et innovation et politiques sociales et économiques. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le CRDI a contribué à cerner et à créer la capacité de recourir à la technologie comme outil d'amélioration de développement, ce qui a entraîné des progrès réels au niveau de la participation des citoyens, de la transparence gouvernementale, des occasions économiques durables et novatrices pour les démunis, d'un meilleur accès aux services publics et d'une meilleure compréhension de la dynamique et de l'évolution du fossé numérique. Selon l'OEA, l'appui du CRDI est essentiel au développement et à la mise en œuvre de la communauté virtuelle du Sommet, nouveau mécanisme novateur et en direct pour appuyer la participation et la collaboration des États membres et d'autres intervenants au processus des Sommets.



SÉCURITÉ

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons l'importance d'aborder les menaces, préoccupations et autres défis auxquels est confronté le Continent américain en matière de sécurité qui sont de nature diverse, de portée multidimensionnelle, et affectent le bien-être de nos citoyens. Nous réaffirmons que notre concept de la sécurité dans le Continent américain incorpore les priorités de chaque État, contribue à la consolidation de la paix, du développement intégral, et de la justice sociale, et est fondé sur les valeurs démocratiques, le respect, la promotion et la défense des droits de la personne, la solidarité, la coopération et le respect de la souveraineté nationale. Il est impératif que nos États renforcent la coopération en matière de sécurité. C'est pourquoi nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 68*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada appuie les projets de prévention de la criminalité et des conflits, et les projets qui visent à accroître la sécurité et à promouvoir un règlement pacifique des conflits de la manière suivante :

- » contributions annuelles versées à de grands organismes multilatéraux et à des mécanismes chargés d'initiatives de lutte contre le trafic illicite, la criminalité et le terrorisme;
- » projets souples qui sont adaptés et qui portent sur des crises et des conflits complexes, la sécurité publique, la primauté du droit et les préoccupations touchant les droits de la personne, et qui visent à accroître les capacités de lutte contre la criminalité et le terrorisme des systèmes de sécurité dans les Amériques;
- » soutien politique et déploiement de personnel pour des opérations de paix, tout en appuyant la formation afin d'accroître la capacité de maintien de la paix;
- » augmentation de la capacité vers la coopération militaire;
- » appui aux initiatives de réduction des risques de catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes;
- » participation active aux regroupements et aux instruments et mise en oeuvre continue de ces regroupements et instruments principaux de l'ONU et de l'OEA visant à réduire la criminalité;
- » partenariats pour la création d'une Agence de santé publique des Caraïbes.

En préparation au Sommet du G-8 2010 à Muskoka, le Canada a été l'hôte d'une rencontre des ministres des affaires étrangères du G-8 au mois de mars 2010. On y a traité de l'activité criminelle transnationale et de ses effets sur l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest, de même que des liens potentiels aux activités terroristes. Ces entretiens ont mené à des discussions au cours du Sommet de Muskoka entre les leaders du G-8, certains leaders d'Afrique et les leaders de Colombie, d'Haïti et de Jamaïque.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons le rôle important que remplit l'OEA dans le règlement pacifique de nos différends, sa participation dans la promotion d'une culture de démocratie et de paix, de dialogue et de non-violence dans la région, ainsi que son rôle dans la mise en œuvre de la Charte démocratique interaméricaine. Nous nous engageons à améliorer la capacité de l'OEA dans les efforts qu'elle déploie pour aider à renforcer la paix et la stabilité démocratique, sociale et économique de notre région. Renforcer l'efficacité du suivi et de la mise en œuvre du processus du Sommet des Amériques. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 88*)

MISE EN ŒUVRE

Selon le Canada, l'OEA joue un rôle primordial dans la protection de la gouvernance démocratique dans la région, notamment en assurant le respect de la Charte démocratique interaméricaine. L'appui du Canada pour le renforcement de la capacité de l'OEA à s'acquitter de ce rôle essentiel se présente de bien des façons :

- » Engagement politique de haut niveau, notamment par la participation personnelle du ministre d'État pour les Amériques aux efforts d'arbitrage de l'OEA visant à mettre fin à la crise politique de 2009 au Honduras;
- » Soutien financier pour les missions d'observation électorale et aide technique aux institutions démocratiques;
- » Participation de Canadiens aux missions d'observation des élections;

Le Canada a présenté une résolution à l'Assemblée générale de l'OEA au mois de juin 2009 (AG/RES. 2480 (XXXIX-O/09)) où l'on décrivait des moyens de renforcer le rôle de l'OEA en favorisant et en renforçant la démocratie, comme suivi à la Charte démocratique interaméricaine.

ENGAGEMENT

Nous réitérons notre condamnation la plus énergique du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, parce que nous estimons qu'il s'agit d'actes criminels et injustifiables, quelles que soient les circonstances, le lieu où ils se produisent ou quel qu'en soit l'auteur, et parce qu'il constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la démocratie, à la stabilité et à la prospérité des pays de la région. Nous nous engageons à prévenir, punir et éliminer le terrorisme, et à continuer la lutte contre toutes les activités criminelles qui le financent ou le facilitent, dans le respect total de lois nationales, du droit international, y compris la législation internationale en matière de droits de la personne, de droit humanitaire international, et de droit des réfugiés. De même, nous nous engageons à renforcer la coopération, y compris l'entraide judiciaire et l'extradition, pour combattre le terrorisme et son financement, conformément aux lois internes des États et des conventions internationales existantes. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions internationales sur le terrorisme. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 69*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada compte un cadre législatif pour lutter contre le terrorisme. Il cible les terroristes et les groupes terroristes et aide le Canada à faire enquête sur les activités terroristes, relever et prévenir ces activités au pays et à l'étranger, y compris les délits liés au blanchiment de capitaux et le financement terroriste.

Le Canada est en mesure d'offrir une entraide juridique aux partenaires signataires de traité en vertu de sa *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*. Le Canada peut aussi offrir de l'aide à des partenaires non signataires si cette aide n'exige aucune mesure contraignante. En cas d'urgence extrême liée à un attentat terroriste, il est possible de fournir des éléments de preuve dans un délai très court. En vertu de traités bilatéraux et multilatéraux comptant des dispositions pour l'extradition, le Canada peut effectuer une extradition si les personnes soupçonnées sont accusées de terrorisme ou de délits liés au terrorisme.

Quelque six millions de dollars ont été versés dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités anti-terroristes (PARCA) du Canada au cours de l'année financière 2009/2010 en vue de mettre en œuvre des projets dans les Amériques. Le PARCA offre aux États bénéficiaires de la formation, du financement, de l'équipement et une expertise technique et juridique pour leur permettre de prévenir les activités terroristes et d'intervenir à cet égard, conformément aux normes internationales de lutte contre le terrorisme et des droits de la personne.

Comme pays qui contribue le plus au Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme (connu sous l'acronyme espagnol de « CICTE »), le Canada a fourni quelque 4,7 millions de dollars en financement de projets depuis 2005.

ENGAGEMENT

Nous continuerons de combattre toutes les formes de criminalité transnationale organisée, y compris le trafic illicite de drogues, d'armes, de munitions et d'explosifs, la traite des personnes, et le trafic de migrants, le

blanchiment d'avoirs, la corruption, le terrorisme, les enlèvements, les bandes armées criminelles, et les crimes associés à l'utilisation de la technologie, y compris le délit cybernétique. C'est pourquoi nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre l'Engagement en faveur de la sécurité dans les Amériques, adopté lors de la Première Réunion des ministres en matière de sécurité publique des Amériques en octobre 2008 à Mexico ; les engagements issus des Réunion des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques (REMJA), ainsi que le Plan d'action continental de 2006 contre la criminalité transnationale organisée. Nous invitons par conséquent la communauté internationale et les organisations internationales de financement à continuer d'apporter leurs contributions financières ou toute autre forme d'assistance qui s'impose, dans leurs sphères de compétence, afin de faciliter la réalisation des objectifs de sécurité publique dans les Amériques. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 70*)

MISE EN ŒUVRE

La lutte contre le crime organisé est une priorité pour le Canada. Le Canada a renforcé ses lois criminelles afin de lutter contre le crime organisé et a investi dans des mesures de prévention de la criminalité en ciblant les jeunes qui risquent de s'affilier à un gang.

Le Canada a terminé la mise en oeuvre du *Règlement sur les armes à feu des agents publics*, qui a entraîné la création d'une base de données nationale contenant de l'information sur les armes à feu saisies et recouvrées. Grâce à cette base de données, on peut maintenant examiner les habitudes en matière de trafic.

Le Canada s'est également engagé à la coopération dans l'hémisphère relativement à la lutte contre la criminalité. Au mois d'août 2009, le premier ministre Harper a annoncé la création d'un Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité qui comprend un appui à des projets visant à combattre le crime organisé transnational. Le Canada participe activement aux Réunions des ministres en matière de sécurité publique des Amériques (MISPA) et aux Réunions des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques (REMJA). Comme suivi à la MISPA, le Canada a contribué à l'étude de faisabilité de l'OEA sur les meilleurs moyens à prendre pour renforcer la formation et l'éducation du personnel assumant des responsabilités dans les dossiers de sécurité publique de la région.



Le premier ministre Harper et les Présidents Obama et Calderón posent avec les policiers formateurs de la Gendarmerie royale du Canada et leurs homologues américains. Ces derniers ont participé à la formation de la police fédérale mexicaine.

ENGAGEMENT

En conséquence, nous prenons l'engagement de promouvoir, en coordination avec les institutions pertinentes, et avec la participation citoyenne et communautaire, des politiques publiques conçues pour prévenir la criminalité, la violence et l'insécurité, et de renforcer, à travers une approche multidimensionnelle et en nous conformant à nos lois internes, les voies de communication et l'échange d'information, de pratiques optimales et d'expériences entre les États membres dans nos efforts visant à combattre et prévenir les délits qui portent atteinte à la sécurité publique. Nous renforcerons en outre nos capacités nationales et régionales par le biais d'une coopération et d'une assistance technique accrues, selon le cas, qui nous permettent de tirer parti de l'expertise de chaque État membre. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 71*)

MISE EN ŒUVRE

La Stratégie nationale pour la prévention du crime du Canada constitue un cadre stratégique pour l'élaboration des interventions en matière de prévention de la criminalité au Canada. Le Centre national de prévention du crime exerce un leadership en matière de pratiques efficaces et efficaces pour prévenir et réduire la criminalité en agissant sur les facteurs de risque connus chez les personnes et dans les endroits à risque élevé.

En 2009, la Gendarmerie royale du Canada a donné une formation de base à 1 500 nouveaux agents policiers et à 300 gestionnaires intermédiaires au Mexique. Le Canada a également formé 45 cadres de services policiers mexicains dans le cadre d'un programme de formation conjoint avec les États-Unis et la Colombie. Au mois de mars 2010, le Collège canadien de police a offert une formation sur les entrevues judiciaires aux services policiers fédéraux et d'État du Mexique.

Au cours de l'année financière 2009-2010, le Canada a dégagé environ 1,5 millions de dollars pour former des agents de police dans les Amériques afin de soutenir les projets de prévention de la criminalité.

Le Canada fait partie du Groupe de travail d'entraide juridique et des extraditions sous l'autorité des Réunions des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques. Ce groupe de travail a fait progresser la coopération internationale relativement à la lutte contre la criminalité de nombreuses façons, y compris par la création d'un réseau de messagerie électronique sécuritaire liant les autorités responsables pertinentes afin d'assurer une entraide juridique et les extraditions, le partage de pratiques exemplaires et l'ébauche de lois modèles.

ENGAGEMENT

Nous redoublerons d'efforts pour prévenir et combattre tous les aspects du problème mondial des drogues et des délits connexes, au moyen d'une coopération internationale renforcée, selon une approche intégrale et équilibrée et sur la base du principe de responsabilité partagée et commune, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Charte de l'OEA, le droit international et nos cadres juridiques applicables. À cette fin, nous renforcerons nos capacités nationales et continuerons de mettre en œuvre, selon le cas, les recommandations du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM). Nous constatons avec satisfaction que ce mécanisme a achevé son dernier cycle d'évaluation, et nous continuerons de le renforcer, de sorte qu'il soit à même de faire face aux nouveaux défis et nécessités des pays des Amériques. Nous reconnaissons par ailleurs l'importance des programmes de développement durable optionnels et, le cas échéant, du développement optionnel à caractère préventif dans la lutte contre le problème mondial des drogues. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 72*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'est doté d'une Stratégie nationale antidrogue qui porte sur la lutte contre la production et la distribution de drogues illicites; la prévention de la consommation de drogues illicites et le traitement et la réadaptation des personnes souffrant de dépendance aux drogues illicites. Dans le cadre de cette stratégie, le Canada a lancé l'Initiative sur les drogues synthétiques qui vise à lutter contre la production et la distribution de drogues synthétiques illicites au Canada et à réduire l'influence générale des organisations criminelles organisées sur le trafic de stupéfiants au Canada.

En 2009, le gouvernement canadien a présenté au parlement le projet de loi C-15 qui impose des pénalités obligatoires minimales allant d'un minimum de six mois à trois ans en détention pour des infractions telles que le trafic et la production de drogues telles que l'héroïne, la cocaïne, la méthamphétamine et le cannabis. Le dossier fait toujours l'objet d'un examen parlementaire.

Le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité du Canada appuie les initiatives visant à limiter l'offre et la demande de drogues illicites dans les Amériques. Le Canada appuie également le travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans la lutte contre le trafic de drogues illicites dans les Amériques, y compris en ce qui concerne le contrôle des conteneurs, la poursuite des trafiquants, la technologie de l'information pour la lutte contre le trafic de stupéfiants, l'information sur les drogues synthétiques et l'appui au Pacte de Santo Domingo et au Mécanisme de partenariat et de surveillance de Managua (mieux connu sous le nom de Managua Partnership and Monitoring Mechanism).

En 2009-2010, le Canada a versé une contribution annuelle d'un million de dollars à la CILAD et de 2,5 millions de dollars à l'ONUDC.

ENGAGEMENT

Nous demandons que Secrétariat général de l'OEA soumette au prochain Sommet des Amériques un rapport d'activités sur la mise en application des engagements contractés pendant les réunions des ministres en matière de sécurité publique des Amériques (MISPA), et les Réunion des ministres de la Justice ou autres ministres ou procureurs généraux des Amériques (REMJA). Nous attendons avec intérêt de faire avancer une plus large coopération dans ces réunions ainsi que les travaux de l'OEA en appui à la MISPA et à la REMJA. En ce sens, nous exprimons nos remerciements au Secrétariat général de l'OEA pour son appui technique permanent sur les questions traitées pendant ces réunions. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 73*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'est engagé avec l'OEA à respecter les engagements faits au cours de la MISPA et contribue activement à la préparation de la MISPA III en 2011.

Depuis la REMJA 2008, le Canada a démontré son engagement renouvelé dans les Amériques en appuyant un certain nombre de projets entrepris par la REMJA dans les Amériques et en prenant la tête des efforts visant à améliorer, dans l'hémisphère, la capacité de s'engager efficacement dans des projets de collaboration internationale en faveur d'une lutte contre la criminalité transnationale, le crime cybernétique, le trafic de personnes et la retenue et la confiscation de biens.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que la violence peut être évitée, et dans cette perspective, nous élaborerons ou renforcerons des politiques qui adoptent une approche intégrée de sa prévention. Dans ce but, nous 12 apporterons un complément aux politiques de répression sous forme de stratégies de prévention de la violence produisant des résultats mesurables, notamment dans les domaines de l'éducation, du travail, de la santé, ainsi que d'autres domaines pertinents, selon les besoins. Nous continuerons à renforcer et à mettre en œuvre des activités qui promeuvent une culture de non-violence dans une perspective de santé publique, et à créer des communautés et des environnements sûrs, sains et durables. Nous prenons note de la Déclaration de la Première Réunion des ministres de la santé des Amériques sur la prévention de la violence et des blessures, tenue à Mérida (Mexique) en mars 2008, par laquelle nous nous sommes engagés en faveur de l'innovation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation plus avancées de plans de prévention de la violence. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 74*)

MISE EN ŒUVRE

Grâce à sa contribution au Centre international pour la prévention de la criminalité, le Canada a appuyé les travaux de rédaction du Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : Tendances et perspectives (2010) des Nations Unies, document qui a été déposé au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale au Brésil, au mois d'avril 2010.

Le Centre national de prévention du crime du Canada a financé les travaux d'élaboration et de diffusion d'un outil d'évaluation et de prévention de la criminalité intitulé *Guidance on Local Safety Audits: A Compendium of International Practices* qui a été traduit en espagnol et qu'on traduit actuellement en portugais.

Le Canada est l'un des membres fondateurs de l'Alliance pour la prévention de la violence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui favorise l'adoption d'une démarche axée sur les faits en matière de santé publique afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence. Grâce à son statut de membre, le Canada a participé à la rencontre sur les jalons de l'OMS portant sur une Campagne mondiale pour la prévention de la violence, à Genève, au mois de septembre 2009.

Par le biais de son Initiative de lutte contre la violence familiale, le Canada a cerné 14 pratiques exemplaires et prometteuses pour la prévention de la violence familiale à promouvoir sur le Portail canadien des pratiques exemplaires.

Au mois de mars 2009, le Canada a participé à la rencontre de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPAS) sur la violence, la sécurité routière et les blessures dans les Amériques.

ENGAGEMENT

Nous sommes convaincus que la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes constituent une menace à la sécurité, qu'ils engendrent la violence, exacerbent les conflits et exercent des effets adverses sur l'État de droit. Nous réitérons la nécessité d'une coopération effective pour empêcher, combattre et éliminer cette menace et, dans cette perspective, nous réaffirmons la pertinence de la Convention interaméricaine contre la fabrication, et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) et des législations-types comme fondement de cette coopération. Nous continuerons à combattre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs, et d'autres matériels connexes en procédant, entre autres actions, au marquage et au dépistage des armes à feu, à la destruction des excédents d'arsenaux d'armes à feu identifiés par chaque État, en assurant la protection et la gestion des arsenaux, et en réglementant le courtage des armes à feu, incluant les sanctions contre le courtage illicite des armements, afin d'empêcher leur détournement vers des filières illicites, et leur prolifération. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 75*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada est un pays signataire de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Le Canada participe activement au processus annuel du Comité consultatif de la CIFTA et à d'autres rencontres et initiatives connexes de la CIFTA. Au mois de mars 2009, le Canada, de concert avec l'OEA et les États-Unis, a animé un atelier à Vancouver, en Colombie-Britannique sur les Approches pratiques de la lutte transfrontalière contre le trafic d'armes à feu illicites, de munitions, d'explosifs et de matériels connexes, qui a permis de réunir des autorités policières et des responsables des douanes.

Le Canada a également participé à l'Atelier régional de l'ONUDC pour promouvoir la mise en œuvre du Protocole des Nations Unies contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de leurs composants et de la munition et les instruments connexes animé par la Barbade.

En 2009, le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité du Canada a offert un appui au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes afin d'accroître la capacité des autorités policières à lutter contre le trafic d'armes à feu illicites.

ENGAGEMENT

Nous redoublerons d'efforts pour empêcher l'accès des fonds/avoirs d'origine illicite à nos systèmes financiers, au moyen de mesures nationales et de la coopération internationale en vue d'identifier, de dépister, de geler, de saisir, ou de confisquer les fonds/avoirs qui sont le produit de l'activité délictueuse, en déterminant leur destination et/ou leur rapatriement, conformément à nos législations nationales et au droit international. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 76*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a déposé un projet de loi visant à modifier sa *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT) afin de permettre au gouvernement de mettre en place des contre-mesures contre les instances et les entités étrangères qui sont considérées comme des grands risques pour la facilitation du blanchiment d'argent et le financement terroriste.

Le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité s'est engagé à verser 202 000 \$ à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin de renforcer les systèmes de recouvrement de biens en Amérique latine. Le projet appuiera la création de réseaux de recouvrement de biens en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Le tout sera fondé sur le modèle du *Camden Asset Recovery Inter-Agency Network*, qui cherche à priver les criminels des profits générés illégalement en améliorant la coopération entre les agences et le partage d'information.

ENGAGEMENT

Nous soulignons également notre décision de faire face au problème des bandes armées criminelles, à ses aspects connexes et à ses effets économiques et sociaux, qui mettent en danger les progrès accomplis par nos sociétés dans le processus d'établissement de la stabilité, de la démocratisation et du développement durable, avec une focalisation globale qui inclurait, entre autres, la prévention, la rééducation et la réinsertion des personnes touchées par ce phénomène. En ce sens, nous encourageons les efforts qui déploie l'OEA dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie continentale englobante pour promouvoir la coopération interaméricaine dans le traitement des bandes armées criminelles. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 77*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada participe activement au Groupe de travail de l'OEA sur les gangs de criminels et contribuera aux travaux de formulation d'une stratégie régionale visant à promouvoir la coopération inter-américaine pour la lutte contre les gangs de criminels.

En 2009, le Canada a amélioré ses outils législatifs afin de lutter contre le crime organisé, notamment les gangs de criminels. Des modifications au *Code criminel du Canada* sont entrées en vigueur au mois d'octobre 2009 afin de mieux lutter contre le crime organisé comme suit :

- » les meurtres associés au crime organisé deviennent automatiquement des meurtres au premier degré, qu'ils aient été prémédités ou non;
- » la création d'une nouvelle infraction pour les fusillades au volant d'une voiture et d'autres fusillades malicieuses;
- » la création de deux nouvelles infractions pour les voies de fait sur un policier et d'autres agents de la paix;
- » le renforcement des dispositions touchant les engagements à ne pas troubler la paix publique pour les gangs – dispositions qui permettent aux forces de l'ordre d'imposer des conditions qui visent à garder la paix à des personnes qui sont plus susceptibles de commettre des infractions liées au crime organisé.

Ces modifications s'appuient sur un cadre législatif robuste visant les activités liées au crime organisé.

Gestion des catastrophes



1- Un officier du Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) Athabaskan transporte une fillette pour qu'elle reçoive des soins médicaux, à Léogâne. 19 janvier 2010 [photo : Corporal Johanie Maheu, DND/CF] 2- Deux soldats canadiens fournissent de l'aide médicale aux survivants du séisme. 19 janvier 2010 [photo : Corporal Johanie Maheu, DND/CF]

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à améliorer la coopération régionale et à renforcer nos capacités institutionnelles et techniques nationales en matière de réduction et de prévention des catastrophes, de préparation à celles-ci et de réponse y afférente, de réhabilitation, de résistance, de réduction des risques, d'atténuation des effets ainsi que de leur évaluation. Nous renforcerons nos systèmes d'observation, de surveillance, de communication et d'alerte précoce, et nous encouragerons les échanges d'information et la recherche sur les catastrophes. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de notre participation active au sein de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et du Système mondial d'observation du climat (SMOC), qui sont autant d'instruments propres à accroître l'accès à l'information et à faciliter une action coordonnée, et notre participation active aux réunions et mécanismes internationaux pour l'assistance humanitaire, et au Réseau interaméricain pour la réduction des catastrophes, selon le cas. (Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 60)

MISE EN ŒUVRE

En particulier, le Canada a fortement appuyé les projets de réduction des risques de catastrophes dans les Amériques et dans la région des Caraïbes. De 2007 à 2012, le Canada contribuera en tout pour 20 millions de dollars au *Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes* (CCRIF) et contribuera pour 20 millions de dollars au *Programme de gestion des risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes* (CDRMP) de 2007 à 2015 afin d'accroître la capacité, au niveau régional, national et communautaire, d'atténuation, de gestion et d'intervention coordonnée en cas de risques naturels et technologiques et face aux effets du changement climatique. Le Canada a versé 250 000 \$ à la Plate-forme régionale de la SIPC en 2009. De plus, le Canada appuie financièrement le Programme de préparation et de secours en situation d'urgence de l'Organisation panaméricaine de la santé depuis 1988. Le Canada contribue aussi financièrement à des projets propres à certains pays, projets qui aident à fournir une aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Le Canada participe activement au travail du comité ad hoc de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour le réaménagement des services hydrométéorologiques d'Haïti. On a expédié de l'équipement spécialisé de technologie de l'information afin d'accroître la capacité de diffuser des prévisions et des veilles météorologiques, surtout pendant les saisons de pluie et d'ouragans de 2010. De plus, pour la saison des cyclones 2010, le Canada fournira des météorologues afin d'améliorer les capacités du Service météorologique haïtien. Le Canada a été choisi comme pays responsable de l'Équipe d'évaluation de l'OMM qui recommandera des projets de courte, de moyenne et de longue durée visant à accroître la capacité fonctionnelle des services météorologiques et hydrologiques d'Haïti.

De plus, le Canada offre une aide financière à des organisations d'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Ces organisations ont pour mission d'assurer les besoins humains de base, notamment la sécurité physique, la nourriture, l'eau, les soins de santé et un refuge. Par exemple, à la suite du tremblement de terre en Haïti le 12 janvier 2010, le Canada a versé plus de 150 millions de dollars en aide humanitaire.

ENGAGEMENT

Nous encouragerons le renforcement des mesures nationales de planification et zonage, ainsi que des codes de la construction, selon le cas, afin de réduire les risques, d'atténuer les effets, et d'accroître la résistance des futurs complexes résidentiels, commerciaux et industriels ; nous envisagerons par ailleurs de mettre en place des mesures, là où il est possible de le faire, pour décourager la construction de ces complexes dans les zones où il n'est pas possible de réduire les risques ou d'atténuer ces effets, et pour faciliter la protection ou la relocalisation de toutes les zones d'établissements humains et, des infrastructures essentielles de l'industrie et du transport qui pourraient être vulnérables. Nous encouragerons également l'éducation et la formation afin que le public soit mieux renseigné sur l'état de préparation aux catastrophes naturelles et les plans nationaux de prévention de ces catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de relèvement après une catastrophe. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 61*)

MISE EN ŒUVRE

À la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe au mois de juin 2009, le Canada a annoncé son engagement à créer une plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, conformément à la Déclaration de Hyogo et au Cadre d'action. Une fois créée, la plate-forme nationale du Canada formera un milieu habilitant qui permettra de mieux sensibiliser et de favoriser l'intégration systématique, aux politiques, aux plans et aux programmes nationaux, des connaissances sur les risques et les mesures de réduction des conséquences de ceux-ci. La plate-forme nationale du Canada visera à solliciter la participation de tous les paliers de gouvernement et d'intervenants représentant divers secteurs afin de coordonner les efforts de gestion des risques et des effets éventuels. Par l'entremise de la plate-forme nationale, le gouvernement du Canada mettra à contribution des ressources et ses connaissances spécialisées afin de collaborer à des projets de réduction des risques de catastrophe nationaux, régionaux et internationaux. Depuis 2006, le Canada organise à tous les ans la campagne intitulée *72 heures... Votre famille est-elle prête?*, qui reconnaît que la préparation en cas d'urgence est une responsabilité que doivent partager tous les paliers de gouvernement et les citoyens. La campagne incite les Canadiens à se préparer à se débrouiller seuls pendant au moins 72 heures après une catastrophe, ce qui permet aux premiers intervenants de s'occuper des personnes aux besoins urgents.

Le Canada a également contribué au Programme de gestion des risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, qui a pour but d'accroître la capacité des organisations régionaux, des gouvernements nationaux et des collectivités locales d'intervenir en cas de catastrophe naturelle et de réduire les effets de celles-ci.

ENGAGEMENT

Nous demandons aux ministres et hauts fonctionnaires compétents de renforcer la coopération interaméricaine dans le domaine de la réduction et de la gestion de risques de catastrophe, en collaboration avec les organisations nationales, régionales et internationales spécialisées en la matière, et dans le cadre de la 10 Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction de catastrophes et de la Déclaration et du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 62*)

MISE EN ŒUVRE

Conscient des liens entre l'adaptation, la réduction des risques de catastrophe et autres questions touchant le développement, le Canada appuie la collaboration entre les nombreux acteurs, organismes et entités qui s'intéressent activement à ces questions. Le Canada a fait quelques investissements importants dans des projets de réduction des risques de catastrophe, en accordant une importance particulière aux Amériques. La contribution totale du Canada pour la réduction des risques de catastrophe dans la région s'élève à plus de 50 millions de dollars au cours de la période 2010-2015, fonds qui iront à des projets tels que le Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes.





ÉNERGIE

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que l'énergie est une ressource essentielle pour améliorer la qualité de vie de nos peuples et que l'accès à l'énergie revêt une importance capitale pour la croissance économique dans l'équité et l'inclusion sociale. Nous ciblerons nos efforts sur le développement de systèmes énergétiques plus propres, plus abordables et plus durables pour promouvoir l'accès à l'énergie ainsi qu'aux technologies et aux pratiques énergétiques performantes dans tous les secteurs. Nous nous efforcerons de diversifier nos matrices énergétiques en augmentant, le cas échéant, la contribution des sources d'énergie renouvelables et nous encourageons l'utilisation plus propre et plus efficace des combustibles fossiles et des autres combustibles. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 45)*

MISE EN ŒUVRE

La politique énergétique du Canada repose sur un ensemble de principes, d'ententes et d'accords. Les grands principes de notre politique énergétique sont les suivants :

- » Une orientation commerciale. Les marchés sont les mécanismes les plus efficaces pour déterminer l'offre, la demande, les prix et les échanges commerciaux tout en créant un système énergétique efficient, compétitif et innovateur, capable de répondre aux besoins énergétiques du Canada
- » Le respect de l'autorité des compétences et du rôle des provinces. Les gouvernements provinciaux canadiens gèrent les ressources à l'intérieur de leur territoire. L'Office national de l'énergie réglemente les volets internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité; de même que les terres domaniales et les zones au large non visées par des ententes de gestion provinciales/fédérales.
- » Au besoin, une intervention ciblée dans le processus de marché pour atteindre des objectifs stratégiques précis par la réglementation ou d'autres moyens. On compte parmi ces objectifs stratégiques les questions de la santé et de la sécurité (p. ex. règlement sur les pipelines) et de la durabilité de l'environnement.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada sont engagés à assurer un développement durable des ressources énergétiques et à prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des technologies énergétiques écologiques offrant le plus grand potentiel de progrès, notamment le captage et le stockage de carbone.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons le droit souverain de chaque pays à la conservation, au développement et à l'utilisation durable de ses ressources énergétiques. Nous continuerons à encourager une gestion efficace et transparente des ressources énergétiques pour que tous nos pays parviennent au développement durable, en tenant compte des conjonctures nationales. Nous appuyons l'échange des données d'expérience et des pratiques optimales et nous nous efforcerons de coopérer, le cas échéant, à la mise en œuvre des initiatives en matière d'énergie dans le Continent américain. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 46)*

MISE EN ŒUVRE

Au Canada, les gouvernements provinciaux gèrent habituellement leurs propres ressources. La coordination des politiques entre les gouvernements fédéral et provinciaux se fait par l'entremise de comités de haut niveau officiels et de relations et consultations officieuses.

Le Canada est en faveur d'un dialogue et de la collaboration afin de relever des défis communs en matière d'énergie et de climat dans l'hémisphère et participe activement à divers partenariats bilatéraux et multilatéraux liés à l'énergie et au climat portant sur les réformes du cadre de réglementation, l'augmentation de la capacité, l'administration des ressources durables et la responsabilité sociale des entreprises.

Dans les Amériques, le Canada collabore bilatéralement avec les États-Unis dans le cadre du Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre, qui vise à promouvoir le développement et le déploiement de technologies énergétiques propres qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les effets du changement climatique. Parmi les autres grands partenariats dans les Amériques, citons des mécanismes bilatéraux et trilatéraux tels que le Groupe de travail de l'énergie du Partenariat Canada-Mexique, le Groupe de travail de l'énergie du Partenariat Canada-Chili et le Groupe de travail de l'énergie en Amérique du Nord.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) participe également à des partenariats liés à l'énergie et au climat dans l'hémisphère, notamment dans le cadre de projets d'électrification (au Nicaragua) et de recouvrement des coûts de la production d'électricité (en Haïti). L'ACDI offre aussi un soutien au renforcement de la capacité à des organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales dans le secteur de l'énergie.

ENGAGEMENT

Nous encouragerons l'efficacité et la conservation de l'énergie dans les secteurs publics et privés, en particulier dans nos systèmes de transport, les secteurs industriels, les entreprises commerciales, y compris les petites et moyennes entreprises, et au sein des ménages et nous stimulerons des modes de production et de consommation moins polluants et plus durables. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 47*)

MISE EN ŒUVRE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'efficacité énergétique* en 1992, le Canada a établi quelques-unes des normes les plus strictes en matière d'efficacité énergétique au monde. Au mois de mai 2009, le Canada a modifié cette loi afin de réglementer les catégories de produits qui ont une incidence sur la consommation d'énergie ou contrôlent celle-ci, y compris les fenêtres, les portes et les thermostats — et non pas que les produits qui consomment eux-mêmes de l'énergie.

Le gouvernement du Canada favorise l'efficacité énergétique en finançant des projets écoÉnergie qui préconisent une consommation plus judicieuse de l'énergie et offrent des incitatifs financiers à l'appui des améliorations éconergétiques à domicile, dans les petits édifices et dans les divers secteurs d'activité.

Au Canada, les ménages à faibles revenus ont pu participer au programme écoÉNERGIE Rénovation - Maisons, qui offre de l'aide financière à des projets de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un domicile. Des programmes de modernisation complémentaires étaient également offerts dans de nombreuses provinces et territoires. Le programme écoÉNERGIE Rénovation – Petites et moyennes organisations offre un incitatif financier allant jusqu'à 25 p. cent des frais admissibles afin d'aider les petites et moyennes organisations des secteurs industriel, commercial et institutionnel à améliorer l'efficacité énergétique.

Le programme écoÉNERGIE pour l'industrie de Ressources naturelles Canada vise à améliorer l'intensité énergétique industrielle et à réduire les gaz à effet de serre industriels liés à la consommation d'énergie et la pollution de l'air. Il est offert dans le cadre du Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), partenariat volontaire existant depuis plusieurs années déjà et connaissant un vif succès, entre le gouvernement du Canada et le secteur privé. Il met à contribution des associations de l'industrie et des entreprises représentant plus de 98 p. cent de toute l'énergie industrielle consommée au Canada.

On met aussi en oeuvre un ensemble de projets écoTRANSPORT dans le but de réduire les effets du transport sur l'environnement et d'assurer la prospérité de demain du Canada et sa capacité concurrentielle en rendant le réseau de transport plus durable, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

Le Canada est un chef de file de la réglementation des produits de consommation et des produits commerciaux qui ont une incidence sur la consommation d'énergie ou qui contrôlent celle-ci. À l'appui de ses activités de réglementation, le Canada préconise la sensibilisation des consommateurs grâce à l'étiquetage sur l'efficacité énergétique.

ENGAGEMENT

Prenant en considération les priorités et besoins nationaux, et conformément au droit national et international applicable, nous nous efforcerons d'impulser les investissements et l'innovation dans l'élaboration et la diversification de sources énergétiques et de technologies efficaces qui ne portent pas atteinte à l'environnement, y compris des technologies moins polluantes pour la production de combustibles fossiles. De même, nous reconnaissons l'importance de la transparence dans les activités des États et du secteur privé relatives à l'énergie. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 48)*

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement du Canada appuie la recherche et le développement énergétique afin de réduire les émissions environnementales tout en conservant les bienfaits des hydrocarbures, y compris le charbon, comme combustibles abondants et peu coûteux pour la production d'électricité. À cet égard, les priorités du Canada portent sur ce qui suit :

- » la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables;
- » la conversion moins polluante du charbon à électricité;
- » la production d'électricité à petite échelle ou la distribution décentralisée de l'électricité avec une importance particulière accordée aux applications combinant chaleur et puissance;
- » le captage et le stockage du dioxyde de carbone;
- » la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire de quatrième génération.

Le Canada a établi de nouvelles politiques et incitatifs financiers afin d'améliorer le climat d'investissement dans les projets énergétiques. Le Canada a créé le Fonds pour l'énergie propre, investissement de près de un milliard de dollars sur cinq ans pour des projets de recherche et de démonstration en énergie propre, y compris le captage et le stockage de carbone.

Le Bureau de la recherche et du développement énergétiques (BRDE) de Ressources naturelles Canada est responsable du Programme de recherche et de développement énergétiques (PRDE), de l'Initiative écoÉNERGIE sur la technologie et du Fonds pour l'énergie propre. Le BRDE collabore avec les ministères et organismes fédéraux afin de financer la recherche-développement (R-D) et les démonstrations technologiques dans le domaine pétrolier et gazier, la production électrique propre; l'énergie de transport propre; les systèmes énergétiques propres pour les édifices et les collectivités; les systèmes énergétiques propres pour l'industrie et la bioénergie durable.

Le gouvernement du Canada, par le biais de Technologies du développement durable du Canada (TDDC) finance et appuie la mise au point et la démonstration de technologies propres offrant des solutions aux problèmes du changement climatique, de l'air propre, de la qualité de l'eau et du sol. Le gouvernement fédéral a créé un fonds de 500 millions de dollars qui sera administré par TDDC et qui sera investi, de concert avec le secteur privé, dans l'aménagement d'installations de démonstration inédites et à grande échelle pour la production de combustibles renouvelables de la prochaine génération.

De plus, le Canada collabore bilatéralement avec les États-Unis dans le cadre du Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre afin de faire progresser la recherche et le développement de l'énergie propre et de promouvoir la collaboration relativement aux technologies principales (en particulier le captage et le stockage de dioxyde de carbone).

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons le potentiel des technologies nouvelles et émergentes, soucieuses de l'environnement, dans la diversification de la matrice énergétique et la création d'emplois. À cet égard, nous encouragerons, lorsqu'il y a lieu, la conception, la fabrication et l'exploitation durables des biocarburants actuels et de seconde génération, étant conscients de leur impact social, économique et écologique. En tenant compte de nos priorités nationales, nous œuvrerons de concert pour en faciliter l'exploitation par la coopération internationale et la mise en commun des expériences en matière de technologies et politiques appliquées aux biocarburants. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 49)*

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement du Canada s'engage à augmenter la production et l'utilisation de biocarburants non polluants et renouvelables comme l'éthanol et le biodiesel. Il s'est doté d'une stratégie à quatre volets pour les biocombustibles qui vise à :

- » réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation du carburant;
- » favoriser une production accrue de biocarburants;
- » accélérer la commercialisation des nouvelles technologies en matière de biocarburants;
- » ouvrir de nouveaux marchés pour les producteurs agricoles et les collectivités rurales.

Les objectifs du programme écoÉNERGIE pour les biocarburants du Canada sont de stimuler la production des carburants renouvelables de remplacement à l'essence et au diesel et d'encourager le développement d'une industrie canadienne des carburants renouvelables concurrentielle. Le programme offre des incitatifs à l'exploitation aux installations qui produisent, au Canada, des carburants renouvelables de remplacement à l'essence et au diesel.

L'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (IIEB) du Canada accorde des contributions remboursables pour la construction ou l'agrandissement d'installations de production de biocarburants de transport. Pour l'obtenir, les producteurs agricoles doivent s'engager à investir dans les projets de production de biocarburants et à utiliser des matières premières agricoles pour produire les biocarburants.

À l'échelle internationale, le Canada forme des partenariats de collaboration multilatéraux et bilatéraux relativement aux biocombustibles. Le Canada participe à l'entente de technologie sur la bioénergie de l'Agence internationale de l'énergie. Le Canada et les États-Unis collaborent par l'intermédiaire du groupe de travail de recherche et de développement d'énergies propres du Dialogue sur l'énergie propre (DEP) – qui vise à assurer les échanges entre experts canadiens et américains et à promouvoir la collaboration interfrontalière dans un certain nombre de domaines prioritaires pour le DEP, y compris les biocarburants de prochaine génération (p. ex. des biocarburants dérivés d'algues, pyrolyse), moteurs/véhicules propres et efficacité énergétique.

De plus, le Réseau canadien d'innovation dans la biomasse (RCIB) assure la coordination des activités de recherche, de développement et de démonstration (R-D et D) interministérielles au gouvernement fédéral dans les domaines liés à la bioénergie, aux biocombustibles, aux bioproduits et aux bioprocédés.

ENGAGEMENT

Nous encouragerons le développement de diverses sources et technologies d'énergie renouvelable. Nous mettrons au point des stratégies nationales, dans la mesure des capacités de chaque pays conçues pour promouvoir la mise au point et l'utilisation, fondées sur la science, de technologies toujours plus perfectionnées pour la production d'énergie durable, en prenant en compte la possibilité d'incidences sociales ou environnementales. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 50)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada prétend avoir l'un des plus propres réseaux du monde en matière d'approvisionnement en électricité, puisque les trois quarts de son électricité est produite à partir de sources n'émettant aucun gaz à effet de serre. CanmetÉNERGIE de Ressources naturelles Canada est le chef de file canadien en matière de développement

technologique et de recherche se rapportant à l'énergie propre. Il collabore avec les membres du secteur de l'énergie, du monde universitaire et des intervenants dans le dossier environnemental en ayant recours à des ententes à frais partagés pour la réalisation de travaux au sein de l'organisation et l'établissement d'un soutien financier.

Le Bureau de recherche et de développement énergétiques (BRDE) de Ressources naturelles Canada (RNC) a coordonné les activités de recherche et de développement énergétiques au Canada pendant plus de 30 ans. Il administre le financement de RNC pour les programmes de R-D interministériels qui appuient les priorités du Canada en matière d'énergie, y compris :

- » réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- » amélioration de l'efficacité énergétique de nos maisons, bureaux et industries;
- » découverte de sources d'énergie de remplacement pratiques et abordables;
- » développement de véhicules et de systèmes de transport plus propres et efficaces;
- » protection de l'intégrité de l'infrastructure énergétique du Canada;
- » occasions économiques pour les industries canadiennes liées à l'énergie.

L'Initiative écoÉNERGIE sur les énergies renouvelables comprend les programmes suivants :

- » Le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable, qui appuie l'installation d'environ 4 000 Mw de nouvelle capacité électrique à partir de sources renouvelables peu polluantes telles que les cellules photovoltaïques solaires, les éoliennes, les installations géothermiques, l'énergie des marées, la biomasse et les centrales hydroélectriques à faibles impacts,
- » Le programme écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable, qui appuie le déploiement de systèmes de chauffage renouvelables, tels que le chauffage solaire de l'air et le chauffage solaire de l'eau dans les secteurs commerciaux, industriels et institutionnels.

Le Fonds pour l'énergie propre (1 milliard de dollars) et le Fonds pour l'infrastructure verte (1 milliard de dollars) appuient également un large éventail d'initiatives, y compris d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de recherche-développement en énergie propre.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que de nombreuses sources d'énergie sont disponibles à certains moments et dans certains lieux. Par conséquent, en vertu du droit national et international applicable et compte tenu des priorités et des besoins particuliers de chacun de nos pays, nous encouragerons l'investissement dans la mise en place et l'expansion de sources d'énergie renouvelable et non renouvelable, de projets d'intégration énergétique, de nouvelles formules de génération d'énergie efficaces, y compris des systèmes de stockage et de partage de l'énergie, de systèmes de transport et de distribution transfrontières ainsi que d'autres réseaux d'échange et de coopération énergétiques. Nous affirmons que la production d'énergie nucléaire dans nos pays respectera strictement les obligations que nous avons contractées aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et autres accords multilatéraux applicables de portée internationale sur la non-prolifération et la





La centrale solaire à Arnprior, Ontario, Canada [photo : Geneviève Houle]

sûreté et la sécurité nucléaires auxquels l'État membre est partie. Nous coopérerons afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la qualité, la fiabilité et la protection de nos réseaux critiques d'infrastructure et d'approvisionnement en énergie, y compris les réseaux régionaux d'interconnexion, dans la mesure du faisable et de l'utile, et nous nous efforcerons de garantir que tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement énergétique respectent les normes les plus strictes en matière de santé et de sûreté des personnes, de protection de l'environnement et de sécurité des personnes. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 51*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada facilite la concertation dans des dossiers énergétiques et défis communs dans la région afin de renforcer la sécurité énergétique dans l'ensemble. Le cadre de protection des systèmes de l'infrastructure énergétique du Canada repose sur trois éléments fondamentaux : prévention, intervention en cas d'urgence et capacité d'adaptation. Le cadre s'appuie sur la politique sur la sécurité nationale de 2004, soit la Politique canadienne de sécurité nationale : Protéger une société ouverte, la *Loi sur la gestion des urgences* de 2007 et le document provisoire de 2008 intitulé *Aller de l'avant avec la Stratégie nationale et le plan d'action sur les infrastructures essentielles*.

Selon la *Loi sur la gestion des urgences* et la Stratégie nationale et le plan d'action sur les infrastructures essentielles, le Réseau sectoriel de l'énergie et des services publics est le groupe qui réunit tous les intervenants du secteur de l'énergie afin de discuter de dossiers d'intérêt commun – discussion des méthodes pour les profils de risques, recensement des rapports de dépendance, programmes de gestion d'urgences et plans de communication.

L'Office national de l'énergie réglemente les volets internationaux et interprovinciaux des secteurs pétroliers et gaziers et de la production d'électricité et les terres domaniales et les zones au large non visées par des ententes de gestion provinciales/fédérales.

De plus, RNCan collabore avec les départements de l'énergie et de la sécurité intérieure des États-Unis, en vertu de la Déclaration sur la frontière intelligente et du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, afin d'évaluer les systèmes de l'infrastructure énergétique transfrontalière et partager des pratiques exemplaires et de l'information. Le Canada est aussi membre de l'Agence internationale de l'énergie, dont le rôle premier était de coordonner les mesures en cas d'urgence touchant l'approvisionnement en pétrole et dont le mandat comprend maintenant les trois éléments essentiels de toute politique énergétique équilibrée : sécurité de l'énergie, développement économique et protection de l'environnement.

Au Canada, l'énergie nucléaire relève de la compétence du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada accorde une grande priorité à la sécurité et à la protection des personnes et de l'environnement en ce qui concerne l'exploitation de l'industrie nucléaire et a établi un régime réglementaire complet et robuste. L'organisme de réglementation nucléaire au Canada est la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), organisme indépendant du gouvernement fédéral. Énergie atomique du Canada limitée (AECL) est une société d'État fédérale relevant du Parlement canadien par l'entremise de RNCan. Elle a mis au point la technologie CANDU et conçu et construit (avec des partenaires industriels) toutes les centrales nucléaires au pays. Elle offre des services d'entretien et de remise à neuf pour les centrales CANDU et exploite les installations de recherche nucléaires du Canada.

Le Canada est membre participant de la International Nuclear Regulators Association (AIEA), du Groupe des cadres supérieurs des organismes de réglementation du CANDU, de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires du G-8.

ENGAGEMENT

Nous continuerons à promouvoir l'énergie moins polluante au moyen de la recherche et du développement, du renforcement des capacités et du transfert, d'un commun accord, de même que la commercialisation, de technologies écologiquement durables, en fonction de nos capacités techniques et financières, et conformément au droit national et international applicable. Nous impulserons également, selon que de besoin, la participation à des mécanismes et fonds destinés aux mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'aux marchés internationaux du carbone. Il conviendrait d'accorder la priorité à l'échange des informations et à la mise en commun des expériences, ainsi qu'à l'intensification de la coopération internationale et à l'impulsion d'environnements nationaux favorables, qui permettent de soutenir des technologies d'énergie propre susceptibles de bénéficier à chacune de nos nations. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 52*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a créé le Fonds pour l'énergie propre et le Fonds pour l'infrastructure verte, qui dégagent près de deux milliards de dollars pour le développement de technologies énergétiques vertes prometteuses et d'initiatives d'infrastructure verte. Les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens et le secteur privé poursuivent leur collaboration afin d'appuyer les technologies énergétiques propres tels que le captage et le stockage de carbone. CanmetÉNERGIE de Ressources naturelles Canada fait figure de proue en matière de recherche-développement de diverses technologies novatrices liées aux combustibles fossiles propres, à la bioénergie, aux sources renouvelables, aux processus industriels, aux sables bitumineux et au transport.

Le Bureau de la recherche et du développement énergétiques (BRDE) au sein de Ressources naturelles Canada est responsable du Programme de recherche et de développement énergétiques (PRDE), de l'Initiative écoÉNERGIE sur la technologie et du Fonds pour l'énergie propre. Le BRDE collabore avec les ministères et organismes fédéraux afin de financer la recherche-développement (R-D) et les démonstrations de technologies dans le milieu pétrolier et gazier et pour la production d'électricité propre; l'énergie propre pour le transport; les systèmes énergétiques propres pour les édifices et les collectivités; les systèmes énergétiques propres pour l'industrie et la bioénergie durable.

Le Canada travaille de façon bilatérale avec les États-Unis dans divers dossiers liés à l'énergie propre. Par exemple, le Canada a adopté des normes d'émissions harmonisées pour les véhicules de passagers. Selon le Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre, le Canada et les États-Unis ont créé des groupes de travail conjoints afin de soutenir les efforts de collaboration dans trois domaines principaux : (1) recherche-développement lié à l'énergie propre; (2) technologies énergétiques propres, en particulier le captage et le stockage de carbone (CSC) et (3) production d'électricité propre et renouvelable.

Le Canada et d'autres pays membres du forum des grandes puissances économiques ont cerné des occasions de déployer des efforts conjoints en matière de captage et de stockage de carbone, de véhicules avancés, de réseaux électriques intelligents, d'efficacité énergétique, de bioénergie et de sources d'énergie renouvelables. De plus, le Canada et le Mexique étudient actuellement la question du CSC et des questions de récupération améliorée du pétrole connexes.

ENGAGEMENT

Nous œuvrerons vers la mise au point de campagnes d'éducation du public, dans chaque pays, en obtenant des engagements de la part des gouvernements et des industries, de nature à procurer aux peuples des Amériques l'accès à des informations correctes, fiables et objectives sur les questions relatives à l'énergie, à l'environnement et aux changements climatiques. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 53*)

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement du Canada offre aux consommateurs un certain nombre de produits d'information concernant l'efficacité énergétique, volet essentiel de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ses nombreux programmes destinés aux secteurs résidentiel, commercial et industriel et au secteur du transport, l'Office de l'efficacité énergétique de RNCAN dispose de l'information la plus à jour sur l'efficacité énergétique, les sources d'énergie de remplacement et les combustibles propres. Cette information est offerte dans de nombreuses publications qu'on peut obtenir sans frais en format imprimé ou en direct et qui portent sur des sujets tels que les appareils ménagers (Energy Star), les produits éconergétiques, les statistiques sur la consommation d'électricité et le transport.

Les Données sur les prix de l'énergie à l'intention des Canadiens sont offerts par l'Office national de l'énergie sur un site Web consacré exclusivement à la distribution en temps utile d'information au sujet des produits énergétiques et portant sur les prix et les facteurs d'influence sur les prix.

Il est aussi possible de se procurer un éventail de produits statistiques sur le secteur de l'énergie de Statistique Canada.

ENGAGEMENT

Nous prendrons des mesures supplémentaires pour améliorer et intensifier la collecte et la diffusion des données commerciales sur le pétrole ainsi que d'autres sources d'énergie dans tous les pays de façon à assurer le fonctionnement approprié des marchés énergétiques aux plans régional et mondial. Nous appuierons également les initiatives internationales existantes, telles que la « Joint Oil Data Initiative », afin de promouvoir une meilleure gestion, une transparence et une responsabilité accrues dans le secteur énergétique. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 54*)

MISE EN ŒUVRE

Au Canada, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de fournir des statistiques. Aux termes de la loi, Statistique Canada, organisme central de la statistique au pays, est tenu de s'acquitter de cette tâche pour l'ensemble du Canada et pour chacune des provinces. Statistique Canada entretient des rapports étroits avec des organisations scientifiques et intergouvernementales internationales afin de partager des connaissances professionnelles spécialisées et d'encourager le recours à des pratiques, à des normes et à des concepts communs. L'appartenance du Canada à des organisations internationales, comme les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques, oblige Statistique Canada à disposer de produits conformes aux normes internationales afin que les données socioéconomiques du Canada puissent toujours être comparées à celles d'autres pays.

L'Office national de l'énergie compile des statistiques liées à son rôle d'organisme de réglementation des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité. De plus, on peut se procurer auprès de Ressources naturelles Canada de l'information statistique, des rapports d'analyse et d'autres documents sur l'énergie au Canada, notamment des rapports illustrant la contribution du secteur de l'énergie à l'économie canadienne.

À l'échelle internationale, le Canada favorise des marchés de l'énergie ouverts et transparents et un rôle important pour les organismes de réglementation indépendants. Le Canada fournit de l'information pertinente et précise à l'industrie et au public au sujet du pétrole brut, du gaz naturel et des produits pétroliers raffinés. Le Canada appuie également les efforts d'amélioration de la qualité des données internationales sur l'énergie et sa portée de la Joint Oil Data Initiative par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Le Canada accorde la primauté à ces priorités en collaborant avec des partenaires internationaux, multilatéraux et bilatéraux, y compris le G-8, l'Agence internationale de l'énergie, le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie et le Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat.

ENGAGEMENT

Nous continuerons à appuyer le développement et l'application des pratiques optimales observées volontairement en matière de responsabilité sociale de l'entreprise dans le domaine de l'énergie, avec un accent particulier sur les initiatives qui intensifient le dialogue entre les gouvernements, l'industrie, les collectivités locales, les groupes autochtones et les organisations non gouvernementales, de façon à permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les activités du secteur de l'énergie, de mieux y participer et d'en tirer le meilleur parti. Nous accueillons favorablement les efforts des pays visant à gérer efficacement leur secteur extractif, contribuant ainsi au développement économique et social et à la gestion rationnelle de l'environnement. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 55*)

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement du Canada collabore avec de nombreux partenaires du secteur privé et de la société civile et avec d'autres paliers de gouvernement afin de trouver une approche équilibrée en matière de politique énergétique. Au Canada, tous les projets impliquant les ressources, y compris la mise en valeur des sables bitumineux, sont assujettis à des normes environnementales strictes qui figurent parmi les plus complètes au monde.

Avant que le gouvernement émette un permis quelconque, les projets de ressources doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et réglementaire stricte, où l'on doit régler tous les problèmes avant de donner l'approbation. Les gouvernements exigent aussi une surveillance environnementale et des rapports approfondis.

Le gouvernement du Canada veille à ce que toute installation en place, nouvelle ou agrandie réponde aux exigences et aux règlements de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi sur les pêches* (article 36 – dispositions touchant la prévention de la pollution de l'eau) et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons les différentes et valables initiatives de coopération et d'intégration énergétiques qui existent dans la région, fondées entre autres sur la solidarité, la complémentarité, l'efficacité et la durabilité. En ce sens, et afin de promouvoir la coopération en matière d'énergie dans les Amériques, nous chargeons nos ministres ou nos autorités nationales compétentes, dans un esprit de partenariat, avec l'appui des institutions du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC), ainsi que d'autres organisations internationales et régionales pertinentes, dans le cadre de leurs mandats, ainsi que du secteur privé, le cas échéant, de mettre en place des stratégies de coopération qui favorisent l'accès de nos populations à une énergie propre, fiable, abordable et efficace, avec un accent particulier sur les secteurs les plus démunis. Nous leur demandons également d'encourager la mise en commun des pratiques optimales et des expériences en vue d'accroître l'efficacité énergétique, de diversifier les sources d'énergie et de minimiser l'impact sur l'environnement. À cette fin, nous convoquerons une réunion à titre de première étape vers l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de cette initiative ainsi que d'autres actions liées à l'énergie qui émaneront de la présente Déclaration pour examen et approbation des ministres ou des autorités nationales compétentes. Nous chargeons également nos ministres ou nos autorités nationales compétentes de présenter un rapport d'activités sur la mise en œuvre de cette initiative d'ici au prochain Sommet des Amériques. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 56*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada reconnaît que la diversification de l'approvisionnement énergétique et des fournisseurs, la transparence du marché, l'efficacité énergétique et la promotion de technologies renouvelables et de technologies de combustibles fossiles plus propres sont tous des éléments essentiels pour assurer la sécurité énergétique durable et à long terme dans l'hémisphère.

Le Canada a appuyé la coopération énergétique régionale en versant du financement qui a permis d'organiser le symposium de niveau ministériel sur le climat et l'énergie à Lima, au Pérou, les 15 et 16 juin 2009 et d'organiser la rencontre ministérielle du Partenariat des Amériques sur l'énergie et le climat (PAEC) à Washington, D.C., les 15 et 16 avril 2010. Le Canada a également créé un groupe de travail sur le pétrole lourd dans le cadre du PAEC pour promouvoir la collaboration en recherche sur l'énergie propre afin de réduire les effets du développement des combustibles fossiles sur l'environnement.

Le Canada fait partie du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie (NAEWG) afin de promouvoir la coopération énergétique trilatérale entre les membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). De plus, le Canada participe à des consultations bilatérales dans le cadre du Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre, du Groupe de travail sur l'énergie du Partenariat Canada-Mexique (PMC) et du Groupe de travail sur l'énergie Canada-Chili.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) contribue activement à un éventail de partenariats et d'initiatives liés à l'énergie et au climat dans l'hémisphère. Le soutien de l'ACDI est orienté vers l'établissement d'un environnement prévisible et favorable à la croissance économique, grâce à la capacité accrue et à la responsabilisation des organismes publics ainsi qu'à la promotion d'un secteur privé plus compétitif. Citons parmi les initiatives, des réformes du cadre de réglementation et des projets de recouvrement des coûts d'électrification et de production d'électricité au Nicaragua et en Haïti. L'ACDI favorise également la responsabilité sociale des entreprises en appuyant les efforts de renforcement de la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales telles que l'Organisation de l'énergie d'Amérique latine (mieux connue sous le nom de Latin American Energy Organization) et l'Association d'entreprises de pétrole et de gaz naturel d'Amérique latine et des Caraïbes (mieux connue sous le nom de Association of Oil and Natural Gas Companies of Latin America and the Caribbean).



ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que le développement économique et social et la protection de l'environnement, y compris la gestion durable des ressources naturelles, se renforcent mutuellement et sont des piliers interdépendants du développement durable. En conséquence, nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur du développement durable tel qu'il a été énoncé dans la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement de 1992, le Programme d'action de la Barbade (PAB) de 1994, la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra de 1996, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable de 2002, la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du PAB de 2005, la Déclaration de Santa Cruz + 10 de 2006, et les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 57*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada demeure résolu à assurer le développement durable, conformément à la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement de 1992, au Programme d'action de la Barbade de 1994, à la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra de 1996, à la Déclaration sur le développement durable de Johannesburg de 2002, à la Déclaration de Santa Cruz + 10 de 2006 et aux objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons les incidences négatives du changement climatique sur tous les pays du Continent, notamment sur les petits États insulaires en développement, les États côtiers de faible élévation, les régions arides ou semi-arides ou les zones sujettes aux inondations, aux sécheresses et à la désertification, les pays en développement qui ont des écosystèmes montagneux fragiles et les pays enclavés. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de son objectif de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêchera la dangereuse interférence anthropogénique avec le système climatique. Nous reconnaissons que des réductions considérables des émissions de gaz à effet de serre s'avèreront nécessaires pour réaliser l'objectif suprême de la Convention, en respectant ses principes, en particulier le fait que nous devons protéger le système climatique au profit des générations actuelles et futures de l'humanité, sur la base de l'équité et conformément à nos responsabilités communes mais différenciées et à nos capacités respectives. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 58*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada est un participant actif et constructif au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et s'engage à réaliser les objectifs ultimes de la convention, conformément à ses principes et à ses dispositions.

Le Canada appuie l'Accord de Copenhague et estime qu'il représente une étape significative vers une nouvelle entente équitable, efficace et exhaustive qui permettra de réaliser les objectifs de la convention. L'Accord de Copenhague compte une entente conjointe sur la nécessité de réduire sensiblement les émissions dans le monde de manière à ne jamais laisser l'augmentation de la température mondiale dépasser les deux 2 degrés Celsius et des engagements à l'égard de la réduction des émissions de la part de toutes les grandes économies et assure un financement plus robuste afin d'appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

Le Canada est officiellement associé à l'Accord de Copenhague. Le 29 janvier 2010, le gouvernement a soumis une cible de réduction des émissions à l'échelle de l'économie pour 2020, soit des émissions de 17 p. cent inférieures aux niveaux de 2005, pour inscription à l'annexe I de l'Accord, chiffre qui s'aligne sur la cible fixée par les États-Unis. Le Canada continuera de chercher une approche harmonisée à la législation et aux mesures américaines pertinentes, vu la grande intégration des deux économies et la proximité des pays. Étape importante de la réalisation de l'objectif du Canada, le 1^{ier} avril 2010, le gouvernement du Canada a divulgué de nouvelles propositions de règlements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des nouveaux véhicules qui seront harmonisées aux normes nationales obligatoires des États-Unis qui s'appliqueront aux voitures de l'année modèle 2011.

Le Canada contribuera de manière équitable à l'engagement collectif des pays développés en vertu de l'Accord, soit de dégager des ressources supplémentaires approchant les 30 milliards de dollars au cours de la période 2010-2012.

ENGAGEMENT

Nous soutenons aussi la poursuite du dialogue et de la coopération dans le cadre de la CCNUCC afin de renforcer la coopération de long terme, comme l'établit le Plan d'action de Bali de 2007, et nous nous engageons à œuvrer afin de parvenir à un résultat concerté à la Quinzième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les changements climatiques (COP15) prévue à Copenhague en 2009, pour rendre possible l'application intégrale, effective et continue de la CCNUCC. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 59*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a joué un rôle actif et constructif dans les travaux préparatoires à la 15^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. Le Canada appuie entièrement l'Accord de Copenhague qu'il estime être une percée importante dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Le Canada s'engage à collaborer avec ses partenaires internationaux en vue de mettre en œuvre l'Accord comme un ensemble d'engagements et d'officialiser l'Accord de Copenhague comme fondement sur lequel faire porter les négociations dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vers une entente exhaustive ayant force obligatoire après 2012. Le Canada poursuit ses efforts pour aider le Mexique à s'acquitter de son rôle prochain de hôte de la 16^e séance de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancun, au mois de décembre 2010.



1- bison des bois [photo : Hélène Gaulin] 2- chevêche des terriers [photo : Geoff Holroyd]

ENGAGEMENT

Nous continuerons de travailler à la promotion de la bonne gouvernance environnementale au moyen, notamment, de l'impulsion des efforts de conservation et du renforcement, de la mise en œuvre et de l'application effective des lois nationales sur l'environnement, conformément à nos priorités de développement durable et au droit international. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 63*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a adopté une loi en 2009 afin d'améliorer l'application de lois qui protègent les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, de même que l'air, les terres, les eaux et la faune. Lorsque la nouvelle législation entrera en vigueur, elle établira un nouveau régime d'application de la loi plus rigide pour la protection de l'environnement et de la santé des Canadiens. Elle établira des pénalités accrues et de nouveaux pouvoirs d'imposition d'une peine et renforcera la capacité du gouvernement de faire enquête sur les infractions. Les changements à la loi étaient accompagnés de mesures complémentaires, y compris le doublement du nombre d'agents de protection de l'environnement et de la faune et l'amélioration des mesures de soutien au laboratoire médico-légal, à la collecte de données, à l'analyse et aux systèmes de gestion.

ENGAGEMENT

Nous collaborerons afin de promouvoir la durabilité environnementale par le biais de la coopération régionale, en accord avec la législation nationale et le droit international applicable, dans les domaines du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, du transfert, d'un commun accord, de technologies écologiquement rationnelles, et de la mobilisation effective de ressources humaines et financières nouvelles et supplémentaires, selon que de besoin, y compris des mécanismes et instruments publics-privés de financement novateurs, entre autres pour : (a) une gestion durable des forêts, ce qui inclut les mesures visant à réduire la déforestation ; (b) une gestion durable des zones protégées et des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial ; (c) la protection des espèces menacées et des espèces migratoires ; (d) le combat contre le trafic international illégal de la biodiversité ; (e) la promotion de la mise en commun des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité, notamment par l'intermédiaire du Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité, et (f) reconnaissant et mettant en commun les avantages provenant de l'accès aux ressources génétiques et informations conventionnelles y relatives et de leur utilisation. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 64*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada n'a pas cessé de promouvoir la durabilité environnementale grâce à une coopération régionale, y compris les activités suivantes :

- » Faciliter l'élaboration et la croissance d'un Réseau ibéro-américain de forêts modèles, qui gère un programme régional de travail lié à la gestion durable de paysages forestiers (grâce à l'appui, 12 pays membres d'Amérique latine y ont efficacement participé). Le Canada facilite toujours les communications, l'échange de connaissances, le renforcement de la capacité et les occasions de financement des forêts modèles actuelles et celles qui s'apprêtent à faire partie du réseau.
- » Faciliter la participation de deux responsables du Chili au Cours sur l'animation du réseau des parcs du Conseil canadien des parcs et signer un protocole d'entente sur la coopération pour la protection de la faune avec la Commission nationale des zones naturelles protégées du Mexique et plusieurs organismes américains.
- » Accroître la capacité du Canada de protéger les oiseaux et d'autres espèces migratoires à l'échelle internationale à l'aide d'outils, notamment l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et le Chili, l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (en développement) et le Comité trilatéral Canada/Mexique/États-Unis de conservation et de gestion des espèces sauvages des écosystèmes.
- » Collaborer avec le Mexique et les États-Unis dans le cadre d'activités menées conjointement relativement à la formation, au partage de renseignements et d'information par le biais du Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages et faciliter la participation, en 2009, de responsables de programmes de protection de la faune du Chili à des séances de formation (renforcement de la capacité afin de surveiller les échanges de certaines espèces chiliennes protégées qui peuvent être vendues

au Canada; se familiariser avec les contrôles douaniers du Canada et la base de données sur l'application des lois environnementales).

» Produire une série de rapports portant sur l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques afin de combler les lacunes critiques en information et en outils requis pour prendre des décisions liées à la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

» Élaborer des politiques nationales sur le partage des avantages des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles connexes qui sont éclairées grâce à un engagement auprès des Autochtones et d'autres intervenants clés.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que la conservation des ressources marines et la protection de l'écosystème marin, y compris les estuaires et les zones côtières, à travers le Continent américain, sont essentielles pour garantir la pérennité du bien-être économique et social des personnes qui vivent près de la mer ou qui en dépendent. Nous nous efforcerons de garantir une adoption et une mise en œuvre élargies des accords régionaux et internationaux existants relatifs à la conservation et à la pollution des ressources marines. Nous reconnaissons par ailleurs que la Mer des Caraïbes est une région à la biodiversité unique et un écosystème extrêmement fragile, et nous continuerons de travailler de concert avec d'autres pays et partenaires régionaux et internationaux pertinents œuvrant pour le développement afin de continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives régionales de nature à promouvoir la conservation et la gestion durables de ses ressources côtières et marines. À cet égard, nous prenons acte des efforts en cours pour obtenir que la Mer des Caraïbes soit déclarée Zone spéciale dans le contexte du développement durable, sans pour autant porter préjudice au droit national et international applicable. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 65*)

MISE EN ŒUVRE

À l'appui des efforts de conservation des ressources maritimes et de protection des écosystèmes maritimes à travers les Amériques, le Canada collabore sous l'égide de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Commission nord-américaine de coopération environnementale établie en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.



1- bison des bois [photo : Hélène Gaulin]

Le Canada a organisé un atelier de deux jours auquel participait des représentants de la région des Caraïbes, à Sainte-Lucie, les 27 et 28 juillet 2009 afin de partager des pratiques exemplaires sur l'atteinte de normes internationales pour des pêches durables et la gestion des océans et la lutte contre la pêche illégale, clandestine et non réglementée. Le Canada a été, au mois de septembre 2009, l'hôte d'un atelier de la CDB sur l'utilisation de systèmes de classification biogéographiques et sur l'identification des zones maritimes ne relevant pas de la compétence nationale, mais qui doivent être protégées.

Le Canada a poursuivi sa collaboration avec la Commission nord-américaine de coopération environnementale concernant la conservation maritime grâce à des projets tels que ceux qui ont été mis en œuvre en vertu du Réseau nord-américain d'aires marines protégées et des Plans d'action nord-américains de conservation.

ENGAGEMENT

Nous renouvelons notre soutien au Programme interaméricain pour le développement durable (PIDS) (2006-2009) et chargeons les ministres compétents et invitons toutes les autres autorités chargées du développement durable à se réunir en 2010, sous l'égide de l'OEA, avec la collaboration des organisations internationales pertinentes et des institutions de financement et de développement, et avec la participation du milieu universitaire et d'autres membres de la société civile, pour évaluer les réalisations du Programme à ce jour et renouveler ou modifier le PIDS, si besoin est. Nous accorderons une attention particulière aux zones les plus vulnérables. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 66)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada participe à des discussions avec d'autres pays des Amériques en préparation à la deuxième Rencontre inter-américaine des ministres compétents et des autorités de haut niveau sur le développement durable, qui aura lieu en République dominicaine au mois d'octobre 2010.

ENGAGEMENT

Nous renouvelons notre soutien aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les conclusions fournissent des informations valables sur l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Nous demandons aux ministres pertinents et autres autorités chargées de cette question, avec l'appui des organisations internationales et régionales concernées, y compris les membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC), dans le cadre de leurs mandats et de leurs capacités, de prendre en considération les conclusions du GIEC afin d'examiner, le cas échéant, les implications éventuelles pour nos pays respectifs, en particulier les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables, dans le but de renforcer les mesures et les plans nationaux d'adaptation au changement climatique et d'adoucissement de ses effets et de servir d'orientation, au besoin, aux plans sous-régionaux de gestion des effets du changement climatique. Nous renforcerons notre coopération dans ce domaine dans toute la région. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 67)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada accorde une grande importance à la contribution du GIEC aux évaluations exhaustives de la science entourant le changement climatique. Le Canada accepte les grandes conclusions du Quatrième rapport d'évaluation et accorde toujours son appui au GIEC et à son travail. Le gouvernement du Canada participe activement au processus du GIEC et appuie les experts canadiens du secteur public, du milieu universitaire et du secteur privé qui contribuent à la préparation des rapports du GIEC.

Le Canada a joué un rôle actif et constructif dans les travaux préparatoires à la 15^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. Le Canada appuie entièrement l'Accord de Copenhague qu'il estime être une percée importante dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. L'Accord reconnaît la science documentée dans le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC et que le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont les plus grandes priorités des pays en développement et qu'une stratégie de développement axée sur de faibles émissions est indispensable au développement durable.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Agriculture

ENGAGEMENT

Assurer à nos peuples un accès adéquat et opportun à des aliments sûrs et nutritifs s'inscrit actuellement au nombre des défis les plus immédiats auxquels doit faire face notre Continent, et le monde entier. Nous sommes conscients des répercussions néfastes sur nos populations des crises alimentaires lorsque celles-ci se produisent, et nous nous engageons par conséquent à prendre des mesures urgentes et coordonnées, œuvrant en partenariat avec les organisations internationales et régionales pertinentes, selon le cas, en vue de mettre au point et d'appliquer des politiques et programmes de portée globale en vue d'aborder ces défis de sécurité alimentaire. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'objectif de la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié d'ici à 2015 la part de la population souffrant de la faim, et nous reconnaissons la résolution 63/235 de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à relever ces défis. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 23*)

MISE EN ŒUVRE

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) favorise la salubrité des aliments dans les Amériques et à travers le monde grâce à diverses approches, y compris :

- » encourager un financement à la fois souple et prévisible de la part des pays donateurs;
- » promouvoir le recours à des filets de sécurité sociale, à des systèmes de distribution des aliments et à des programmes d'aide alimentaire dans les écoles;
- » travailler avec d'autres pays pour améliorer la Convention relative à l'aide alimentaire de l'ONU;
- » favoriser l'intégration des questions de nutrition dans les initiatives générales sur la sécurité alimentaire, entre autres en multipliant les programmes pour promouvoir les suppléments alimentaires d'importance vitale (comme la vitamine A) et l'iodation du sel;
- » appuyer et renforcer les réserves alimentaires nationales et régionales ainsi que les systèmes de prévention des crises alimentaires et d'alerte en cas de crise.

Par exemple, l'ACDI appuie le développement du secteur privé dans le Département de Sololá, une des régions indigènes les plus pauvres du Guatemala. Le projet améliorera les conditions de vie et fera augmenter le revenu moyen de 30 000 familles.

De même, en Haïti, l'ACDI collabore avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, de concert avec le gouvernement de l'Argentine, afin d'améliorer les politiques du secteur public et la gestion administrative.

ENGAGEMENT

Nous demandons à nos ministres de l'agriculture de concevoir des activités ayant pour but d'examiner les phénomènes influant sur l'accès aux produits alimentaires et la disponibilité de ceux-ci, afin de combattre la malnutrition chronique et de promouvoir des politiques de nutrition adéquates pour nos populations. Nous appuyons la promotion des investissements dans l'agriculture, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles de nos États, dans le but d'accroître et d'intensifier les activités productives, particulièrement dans les pays les plus touchés par la faim. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 24*)

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement fédéral canadien, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations de la société civile collaborent dans le cadre de nombreuses initiatives visant à améliorer l'accès à des aliments sains, sûrs et nutritifs au Canada. Parmi ces activités, citons des programmes de sécurité sociale et de réduction de la pauvreté, des projets visant à réduire les disparités en matière de santé, des programmes ciblés à l'intention des populations vulnérables, de nouvelles stratégies de promotion d'une alimentation saine et divers projets visant à améliorer la recherche en salubrité des aliments, les connaissances et la compréhension.

ENGAGEMENT

Nous estimons qu'une approche multidimensionnelle et multisectorielle de l'agriculture et de la vie rurale est un facteur clé du développement durable et de la sécurité alimentaire. En ce sens, et dans le cadre du Plan AGRO 2003-2015 de la quatrième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques tenue au Guatemala en 2007, nous appuyons les efforts en faveur du repositionnement des priorités et des thèmes agricoles et ruraux dans nos stratégies nationales, et nous nous engageons à renforcer les approches et les actions stratégiques aux niveaux national, sous-régional, régional et continental, selon le cas, avec l'appui de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ainsi que d'autres organisations pertinentes. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 25*)

MISE EN ŒUVRE

En 2009, le premier ministre du Canada Harper s'est joint à d'autres chefs du G-8 pour exprimer son appui aux stratégies agricoles nationales et régionales qui portaient tout particulièrement sur les petits exploitants. Les chefs du G-8 se sont engagés à investir 20 milliards de dollars américains échelonnés sur une période de trois ans dans l'agriculture dans les pays en développement afin d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la salubrité des aliments. L'énoncé des chefs du G-8 sur la salubrité alimentaire soulignait également l'engagement de ces derniers à l'amélioration de l'accès des petits exploitants aux intrants, aux technologies et à d'autres outils pouvant leur permettre d'améliorer leur production.

Au pays, le Canada a pris des mesures pour recentrer l'agriculture en veillant à la mise en œuvre continue de *Cultivons l'avenir*, la stratégie agricole nationale du Canada. Parmi d'autres réalisations, au cours de l'exercice financier 2008-2009, un nouvel ensemble de programmes de gestion des risques commerciaux ont été mis en œuvre, y compris les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Ces éléments et d'autres volets de la stratégie *Cultivons l'avenir* visent à accroître la capacité concurrentielle du Canada en matière d'agriculture, à permettre au secteur de mieux contribuer aux objectifs de santé et de salubrité des aliments et à gérer les risques de manière prévoyante.



1- Le kiosque du Canada à la foire commerciale Agroexpo en Colombie en juillet, 2009. 2- Un fermier tenant une partie de sa récolte.

Vieillesse

ENGAGEMENT

Nous continuerons à œuvrer en faveur de l'incorporation des questions du vieillissement dans les agendas de politiques d'intérêt public. À cette fin, nous demandons que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) renforce davantage ses programmes dans ce domaine, au moyen de la mise en place de meilleurs systèmes d'information et de données sur les incidences sociales et économiques du vieillissement, ainsi que d'une assistance technique au développement de systèmes de soutien à l'intention des personnes âgées. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 41)*

MISE EN ŒUVRE

La Division du vieillissement et des aînés (DVA) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) exerce un leadership fédéral sur les questions de santé publique relatives aux aînés afin de maximiser le vieillissement en santé. La DVA s'efforce d'intéresser les intervenants au vieillissement en santé, y compris la prévention et le contrôle des maladies et des blessures chez l'adulte âgé. L'ASPC fournit de l'information fiable concernant le vieillissement au Canada et portant sur divers sujets : les soins aux personnes âgées, le vieillissement en santé, les mesures d'urgence et la prévention des blessures.

Le Canada a appuyé des stratégies formulées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé concernant la santé et le mieux-être des personnes âgées. L'ASPC participe activement, au pays et auprès d'organisations non gouvernementales internationales, à des efforts visant à appuyer la troisième grande directive du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (créer des collectivités qui soutiennent et habilitent les personnes âgées) grâce à l'Initiative des collectivités-amies des aînés. Les connaissances spécialisées et le leadership de l'ASPC dans ses rapports avec les provinces et les territoires appuient la mise en œuvre de ce modèle à travers le pays. Les bienfaits découlant de cet engagement sont partagés avec des homologues dans les Amériques.

Le gouvernement canadien offre de l'aide financière à la population âgée de la façon suivante : la Sécurité de la vieillesse, programme offert à la plupart des Canadiens dès qu'ils atteignent l'âge de 65 et le Régime de pensions du Canada, qui garantit aux cotisants et à leur famille des prestations de retraite, d'invalidité et de survivant, des prestations consécutives à un décès et des prestations pour enfants.

Le gouvernement du Canada versera 10 millions de dollars sur une période de deux ans afin d'accroître le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Le financement accru appuiera des projets qui portent sur le bénévolat parmi les personnes âgées et qui font en sorte que les personnes âgées d'aujourd'hui puissent encadrer la prochaine génération de bénévoles et leur inculquer leurs connaissances précieuses. Il appuiera également des projets qui visent à mieux sensibiliser les gens au problème de l'exploitation financière des personnes âgées.

ENGAGEMENT

Dans ce contexte, nous encouragerons l'examen, dans le cadre régional et avec l'appui de l'OPS et de la CEPALC, de la faisabilité d'élaborer une convention interaméricaine relative aux droits des personnes âgées. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 42)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada est disposé à s'engager avec d'autres pays pour protéger ces personnes vulnérables. Bien que le Canada partage les préoccupations d'autres pays dans ce dossier, il estime préférable de favoriser avant tout la mise en œuvre des obligations existantes et non de chercher à créer de nouveaux instruments susceptibles d'entraîner des chevauchements. Le Canada convient des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées de 1991, à savoir l'autonomie, la participation, les soins, l'épanouissement personnel et la dignité.

Diversité culturelle

ENGAGEMENT

La culture remplit un rôle central dans le développement global de nos pays, dans la lutte contre la pauvreté et dans les efforts que nous déployons pour améliorer la qualité de vie de toutes nos populations. Nous reconnaissons la contribution positive de la culture à l'édification de la cohésion sociale, et à la création de communautés plus fortes et inclusives, et nous continuerons à promouvoir le dialogue interculturel et le respect de la diversité culturelle, pour encourager la compréhension mutuelle qui contribue à la réduction des conflits, de la discrimination et des obstacles aux débouchés économiques et à la participation sociale. Nous nous engageons également à intensifier nos efforts pour promouvoir et appuyer les industries et les activités culturelles et créatives dans le cadre de nos politiques nationales pour la promotion d'une croissance économique durable et la création d'emplois et de revenus, en particulier en faveur des jeunes adultes. Nous nous engageons en outre à faciliter l'échange du savoir et des pratiques sur la protection et la promotion du patrimoine culturel, et à éduquer les collectivités pour qu'elles apprennent la meilleure manière de protéger leurs sites classés et de les gérer d'une manière durable. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 44)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a accompli deux mandats consécutifs à la présidence du Comité interaméricain de la culture (CIC) et a été élu vice-président du CIC au mois de novembre 2009. Le Canada a contribué activement à l'élaboration d'une politique culturelle efficace qui favorise l'engagement des jeunes, la croissance économique et la cohésion sociale dans les Amériques. De plus, le Canada appuie le dialogue interculturel grâce à des échanges et à des visites guidées d'étude pour des étudiants des pays de la région. Par exemple, le Programme d'appui à la mobilité étudiante du Canada appuie les organisations désireuses d'offrir à des étudiants internationaux l'occasion d'approfondir leur connaissance du Canada ou d'en apprendre plus long sur les défis communs en matière de politiques entre le Canada et leur pays d'origine.

Le gouvernement du Canada reconnaît la contribution importante des secteurs artistique, culturel et patrimonial du Canada à l'identité du pays et à son économie et que des mesures spéciales s'imposent pour assurer l'accès au contenu culturel local. En 2009-2010, le Canada a fourni des programmes et des services sous forme de subventions, de contributions, de crédits d'impôt, de politiques et de mesures réglementaires et législatives dans le but de :

- » appuyer les festivals artistiques ou les séries d'arts de la scène et améliorer l'infrastructure des arts et du patrimoine et la capacité d'affaires et de gestion;



1- Des jeunes assistent à une activité culturelle au Canada. L'événement fut organisé par Wapikoni, un projet d'intégration sociale basé au Brésil qui vise à promouvoir la culture autochtone par l'entremise de la vidéo. [photo : Eza Paventi - Wapikoni mobile] 2- Création de réseaux [entre jeunes leaders et artistes provenant des États membres de l'OEA] au Forum de jeunes sur les politiques relatives aux arts, Ignite Les Amériques, Toronto, Ontario, Canada. [photo : Ignite the Americas]

- » permettre aux créateurs canadiens et aux industries culturelles de développer, de commercialiser et d'exporter le contenu culturel canadien;
- » contribuer à la conservation et à la protection des collections et des objets patrimoniaux;
- » renforcer l'identité culturelle des Autochtones.

Éducation



1- Enfants péruviens dans les Andes. [photo : Geneviève Houle] 2- Un projet appuyé par l'ACDI faisant la promotion de l'éducation bilingue dans la région des Andes Péruviennes.

ENGAGEMENT

Nous affirmons qu'un accès, dans des conditions d'égalité, à l'éducation est un droit de la personne et qu'un enseignement de qualité est essentiel et constitue un bien public et une priorité. Par conséquent, nous continuerons de promouvoir l'accès de tous à un enseignement de qualité. Nous reconnaissons également que l'amélioration de l'accès à l'éducation de la première enfance et de la qualité de cette éducation est un facteur clé pour parvenir à l'éducation primaire universelle d'ici à 2015. Reconnaisant que l'investissement dans les soins et un enseignement de qualité depuis la naissance, et pendant les premières années de l'enseignement primaire, améliorent l'apprentissage et œuvrent en faveur de la société, de la santé et de l'emploi, nous prenons acte de l'Engagement des Amériques en faveur de l'éducation de la petite enfance, adopté par les ministres de l'éducation en 2007. Nous appelons les ministres chargés de l'éducation à accroître leurs efforts visant à mesurer les progrès éducatifs dans les Amériques d'ici à 2010, aussi bien dans chacun de nos pays qu'à travers des initiatives multilatérales comme le Projet régional d'indicateurs éducatifs (PRIE). (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 36*)

MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé en 2009 trois priorités thématiques principales, dont celui d'assurer un avenir aux enfants et aux jeunes. Par l'entremise de l'ACDI, le Canada appuie des initiatives en cours et de nouveaux projets qui contribuent à une meilleure qualité et à un meilleur accès à l'éducation de la petite enfance, à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique dans l'hémisphère. L'aide officielle au développement du Canada en éducation cherche à améliorer l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les filles, la formation des enseignants et un meilleur accès à l'éducation pour les enfants et les jeunes.

Par exemple, l'ACDI appuie le projet des Cantines scolaires du Programme alimentaire mondial au Nicaragua. On fournit des repas quotidiens aux enfants à l'école. Au Pérou, l'ACDI appuie un meilleur accès à une éducation de la petite enfance de qualité. Le projet a permis d'assurer une éducation de base de meilleure qualité au niveau primaire et repose sur une méthodologie éprouvée servant à évaluer les résultats d'apprentissage

des élèves; au fil des années, on a constaté une amélioration marquée de l'apprentissage de la langue et des mathématiques chez les élèves. En Haïti, l'ACDI appui le Fonds pour la santé et l'éducation afin d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'administration des services d'éducation de base offerts aux collectivités démunies.

Plusieurs pays de la région tirent également parti du Fonds de développement des programmes d'éducation, fonds aux donateurs multiples, avec l'appui du Canada. Ce fonds fournit des ressources aux pays à plus faibles revenus afin d'accélérer les progrès vers une éducation primaire universelle, avec soutien technique et renforcement de la capacité afin de préparer une planification nationale judicieuse en matière d'éducation.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons notre engagement d'atteindre un taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire d'au moins 75% d'ici 2010, et nous appelons les ministres de l'éducation à mettre au point, avec le concours de l'OEA, des institutions régionales et internationales spécialisées et des organisations de la société civile, des stratégies afin d'assurer, d'ici à 2015, l'accès à un enseignement secondaire de qualité pour tous nos jeunes, et en particulier les plus vulnérables et ceux qui ont besoin d'un enseignement spécialisé. Ces stratégies doivent prendre pour base les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité en matière d'éducation, prendre en compte la perspective de la parité hommes-femmes et la diversité des étudiants et encourager l'innovation et la créativité. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 37*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada contribue à l'amélioration de l'accès à l'éducation de qualité en Amérique latine et dans les Caraïbes et accroît son soutien au développement des jeunes, tant en éducation officielle que non officielle. L'appui pour les jeunes et l'éducation qu'accorde l'ACDI aux pays de la région comprend un appui à la Colombie de 2005 à 2013 pour les droits et la protection des enfants, par l'éducation, pour les enfants et les adolescents déplacés à l'intérieur de leur propre pays et à risque, en particulier dans les régions rurales et les jeunes autochtones et les jeunes afrocolombiens.

ENGAGEMENT

Reconnaissant que l'éducation est un processus de toute une vie qui favorise l'inclusion sociale et la participation citoyenne démocratique, et met les individus à même de contribuer pleinement au développement de la société, nous accorderons une haute priorité à l'amélioration et à l'expansion des programmes d'alphabétisation, d'apprentissage du calcul, et de maîtrise des sciences ainsi qu'à l'accès à l'enseignement supérieur, technique et professionnel et des adultes. Nous nous proposons d'accroître le taux de participation à l'enseignement supérieur à un minimum de 40 % d'ici à 2020, et nous exhortons les pays qui ont déjà accompli des progrès considérables dans ce domaine à mettre en commun leurs pratiques optimales en appui aux efforts que déploient d'autres pays pour atteindre cet objectif. Nous nous engageons à soutenir la préparation initiale et la formation professionnelle permanente des enseignants. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 38*)

MISE EN ŒUVRE

L'aide canadienne à l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes vise à assurer l'accès à une éducation de qualité qui est pertinente et adaptée à la culture. L'éducation de qualité peut enrayer les disparités de revenus et permettre à des enfants et à des jeunes démunis et marginalisés d'accéder à un bon emploi, de participer au processus décisionnel et de s'intégrer à la société en tant que citoyens égaux.

À part le soutien à l'éducation de la petite enfance et à l'éducation de base, le Canada appuie la formation professionnelle et l'enseignement technique ciblant les jeunes et les travailleurs, tant dans les établissements de formation (gens qui apprennent avec ou sans un diplôme d'études secondaires) qu'en milieu de travail.

L'ACDI a également contribué au perfectionnement professionnel d'enseignants dans la région. À titre d'exemple, l'ACDI offre son appui continu au Programme de formation en enseignement de base au Guyana, pour la préparation initiale et continue des enseignants de la petite enfance, du primaire et du secondaire au Guyana. Grâce à des techniques d'apprentissage à distance novatrices, le Programme a permis d'atteindre et de former

des milliers d'enseignants, dont de nombreuses femmes amérindiennes de l'intérieur du Guyana. L'appui de l'ACDI fait progresser l'objectif du Guyana, soit de former et de certifier une majorité d'enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays afin d'améliorer la qualité de l'enseignement public.

Gender

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons l'importance de tenir compte des besoins différents des femmes et des hommes, pour promouvoir et assurer l'intégration transversale de la perspective de la parité hommes-femmes dans les politiques, les plans et les programmes nationaux et continentaux qui seront mis en œuvre dans les domaines politique, économique, du travail, social et culturel. À cet égard, nous poursuivrons nos efforts visant à réaliser des études régionales, et à mettre au point des statistiques ventilées par sexe qui serviront pour la mesure et le suivi et nous efforcerons de promouvoir, entre les États membres, la coopération et la mise en commun des pratiques optimales, des expériences et des politiques en matière d'équité et de parité hommes-femmes, dans le contexte de la prospérité humaine, de la sécurité énergétique et de la durabilité environnementale. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 6*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada défend l'idée selon laquelle la question de l'égalité entre les sexes ne concerne pas seulement les droits de la personne, mais qu'il s'agit d'un élément essentiel au développement durable, à la justice sociale, à la paix et à la sécurité. On compte parmi les priorités du Canada en matière de politiques étrangères l'élimination de la violence contre les femmes, la participation à part entière et égale des femmes au processus décisionnel et l'intégration d'une perspective de genre à l'ensemble des politiques, des programmes, des lois et des initiatives. Le Canada s'affaire à réaliser ces priorités au sein d'institutions multilatérales telles que l'OEA, en participant à des discussions bilatérales avec divers pays et en offrant une aide au développement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le travail du Canada à l'échelle internationale est complémentaire aux efforts réalisés au niveau du pays. Condition féminine Canada est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité des sexes et la participation à part entière des femmes dans la vie économique, sociale et démocratique du Canada et joue un rôle primordial dans le renforcement de la capacité en ce qui concerne les activités d'intégration du genre du gouvernement du Canada.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à renforcer les mécanismes institutionnels pour l'avancement de la femme, y compris, dans les cas applicables, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém do Pará » et son financement. Nous encouragerons la participation pleine et égale des femmes à la vie politique et aux structures de décision de nos pays, à tous les niveaux, au moyen de lois et de politiques publiques qui favorisent le respect de leurs droits humains ainsi que l'égalité, l'équité et la parité hommes-femmes. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 11*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada appuie les efforts de renforcement des mécanismes institutionnels pour l'avancement de l'égalité des femmes, principalement en assurant l'intégration des sexes, démarche permettant d'intégrer les questions liées au genre au processus d'élaboration des politiques, des programmes, des lois et des initiatives, de même qu'à l'affectation des ressources à l'échelle du gouvernement. Le gouvernement du Canada s'engage à se servir davantage d'analyses axées sur le sexe comme outil essentiel à l'élaboration des politiques et aux décisions éclairées relativement au financement. Obtenir des résultats concrets au moyen d'analyses axées sur le sexe est une responsabilité que se partagent Condition féminine Canada et les ministères et organismes fédéraux.

En 2009, Condition féminine Canada, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé, ont dressé le Plan d'action pour l'analyse comparative entre les sexes. Dans le cadre de ce plan d'action, on demande aux ministères et aux organismes de recenser les répercussions sur les hommes et les femmes lorsqu'il est question d'élaborer des politiques, des programmes et des lois; de mettre en oeuvre des éléments organisationnels particuliers d'un cadre d'analyse comparative entre les sexes; d'évaluer le rendement et l'efficacité des analyses comparatives entre les sexes à tous les ans, au moyen d'instruments mis au point par Condition féminine Canada et de présenter un rapport des conclusions selon les mécanismes de responsabilisation actuels.

Sur la scène internationale, l'Agence canadienne de développement international appuie des initiatives de prévention de la violence contre les femmes. Voici quelques exemples d'initiatives dans les Amériques :

- » Un fonds en Haïti qui a appuyé l'aménagement de plus de 30 refuges offrant de l'aide d'ordre social, médical et juridique aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence;
- » Un financement pour des organisations non gouvernementales militant en faveur de réformes judiciaires, ce qui a contribué à l'adoption de nouvelles lois visant à contrer la violence contre les femmes en Haïti et au Suriname.

Santé

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que le problème de l'inégalité d'accès à des soins de santé et aux services de santé complets persiste, spécialement parmi les groupes vulnérables. En conséquence, nous nous engageons à redoubler d'efforts afin de promouvoir une protection sociale et d'identifier et d'appliquer des stratégies qui font avancer l'accès universel à des soins de santé complets et de qualité, en prenant en compte les politiques en matière d'emploi, d'environnement, d'égalité des sexes et de sécurité sociale, ainsi que l'Agenda de la santé pour les Amériques 2008-2017, et nous nous appliquerons à fournir les ressources nécessaires afin d'améliorer nos indicateurs de santé. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 26*)



Programme de vaccination en Haïti.

MISE EN ŒUVRE

Le Canada compte un appareil gouvernemental fédéral. La plupart des responsabilités liées à la santé relèvent de la compétence des autorités provinciales. Selon la *Loi canadienne sur la santé*, « la politique canadienne de la santé a pour premier objectif de protéger, de favoriser et d'améliorer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d'ordre financier ou autre. »

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les gens à maintenir et à améliorer leur santé. Un des objectifs de Santé Canada consiste à améliorer les résultats en matière de santé des Premières nations et des Inuits, d'assurer la disponibilité de services de santé de qualité et l'accès à ceux-ci, et de favoriser une plus grande prise en charge du système de santé par les Premières nations et les Inuits. Ces mesures comprennent l'exécution de programmes de santé communautaires dans les réserves et dans les collectivités inuites et la prestation de services de médicaments, dentaires et auxiliaires aux Premières nations et aux Inuits, peu importe où ils habitent. Le Canada appuie des programmes liés à la santé maternelle et infantile, à la santé mentale, à la dépendance et à la prévention des maladies chroniques.

Conformément à son Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide, l'ACDI, en 2009, a annoncé que son aide internationale porterait principalement sur trois thèmes, y compris le thème « Assurer l'avenir des enfants et des jeunes ». Selon cette stratégie, l'Agence canadienne de développement international appuie les initiatives qui visent à améliorer les taux de survie chez les enfants, y compris la santé maternelle.

Selon des protocoles d'entente avec le Brésil, le Mexique et les États-Unis et grâce à sa participation à des ateliers régionaux animés par l'Organisation panaméricaine de la santé, le Canada a partagé ses pratiques exemplaires en soins de santé avec des partenaires en Amérique latine.

ENGAGEMENT

S'il est vrai que la région a réalisé des progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile chez les moins de 5 ans, la mortalité néonatale n'a cependant pas diminué au même taux. Nous faisons un appel à l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) à continuer d'aider les pays à aborder ce problème au moyen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action régionaux pour la santé néonatale dans le contexte du processus continu de soins à la mère, au nouveau-né et à l'enfant. Nous reconnaissons l'importance que revêt la coopération pour ce qui est de la mise en commun des expériences dans le cadre du Partenariat mondial pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 27*)

MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du Programme de soins de santé maternelle et infantile (PSSMI) pour les Premières nations du Canada, on fournit un financement de 110 millions de dollars sur cinq ans pour permettre aux femmes enceintes et aux familles ayant de jeunes enfants de recevoir des visites à domicile par des membres du personnel infirmier et par des visiteuses familiales. L'objectif du programme dans les collectivités des Premières nations est d'appuyer les femmes enceintes et les familles ayant des nourrissons et de jeunes enfants à réaliser leur plein potentiel en matière de développement et d'espérance de vie. Dans le Nord canadien, le programme s'ajoute aux mesures de prévention des maladies et de promotion de la santé offertes par les gouvernements provinciaux/territoriaux.

Le Système canadien de surveillance périnatale assure la surveillance des déterminants et des résultats de la santé maternelle, foetale et infantile au Canada et présente des rapports à cet égard. Les données empiriques recueillies aident à éclairer les programmes, les pratiques et les politiques en matière de soins de santé et de santé publique.

Au niveau international, Santé Canada a coorganisé des ateliers internationaux sur la santé maternelle et infantile des Autochtones et la sage-femmerie et a appuyé la participation d'une délégation du Mexique. Le Canada est un membre fondateur et actif de l'Organisation internationale des systèmes pour la monitorisation des défauts congénitaux, dont l'objectif premier consiste à partager de l'information et les résultats de recherche afin de prévenir les déformations congénitales et d'en atténuer les conséquences.

ENGAGEMENT

Nous sommes convaincus que nous pouvons réduire le fardeau des maladies non transmissibles (MNT) par des activités de promotion complètes et intégrées, des stratégies de prévention et de contrôle aux niveaux individuel, familial, communautaire, national et régional et au moyen de programmes, partenariats et politiques fondés sur la collaboration et appuyés par les gouvernements, le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile, les communautés, et les partenaires régionaux et internationaux compétents. Nous renouvelons donc notre soutien de la Stratégie et du Plan d'action régional de l'OPS pour une approche intégrée de la prévention et du contrôle des maladies chroniques, y compris le régime alimentaire, l'activité physique et la santé. Nous nous engageons également à prendre des mesures pour réduire la consommation de tabac, notamment, le cas échéant, à travers la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 28*)

MISE EN ŒUVRE

Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé (CCOMS) concernant les politiques sur les maladies non infectieuses, qui relève de l'Agence de la santé publique du Canada assure un leadership au Canada et dans les Amériques vis-à-vis de la réduction du fardeau des maladies non infectieuses (MNI). Le CCOMS renforce la collaboration multisectorielle relativement à l'adoption de politiques et de mesures complémentaires, notamment à travers le Forum des partenaires, partenariat mondial de la santé s'intéressant aux maladies non infectieuses dans les Amériques. Le CCOMS collabore avec la Société canadienne de santé internationale afin d'examiner les mécanismes de pratiques exemplaires dans le but de favoriser les partenariats stratégiques qui permettront de mettre en œuvre l'orientation choisie dans la Déclaration du Sommet. Le CCOMS participe aux travaux d'élaboration de modèles de sciences sociales novateurs afin de prévoir les effets socio-économiques des politiques de la santé se rapportant à la prévention et à l'éradication des maladies non infectieuses. Le CCOMS favorise également la collaboration internationale et partage ses conclusions et connaissances spécialisées afin de promouvoir des programmes, des partenariats et des politiques de prévention et d'éradication exhaustifs et intégrés.

Le gouvernement du Canada finance le Partenariat canadien contre le cancer, société sans but lucratif dont le mandat consiste à mettre en œuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer, plan dressé en consultation avec plus de 700 experts du cancer et survivants.

La prévention du tabagisme, surtout chez les jeunes, est toujours une priorité importante au Canada. Au mois d'octobre 2009, la *Loi restreignant la commercialisation du tabac auprès des jeunes* a été adoptée afin d'interdire l'usage d'additifs qui attirent les jeunes, y compris des saveurs dans certains produits du tabac. La loi impose également une taille minimale pour l'emballage de certains produits du tabac et limite davantage la publicité sur le tabac.

Le gouvernement du Canada a toujours à cœur les objectifs du Convention-cadre pour la lutte antitabac et participe activement aux travaux d'un certain nombre de groupes de travail appuyant la mise en œuvre de cette convention.

ENGAGEMENT

Nous chargeons nos ministres de la santé d'incorporer, avec le soutien de l'OPS, d'ici à 2015, des dispositifs de surveillance des MNT et de leurs facteurs de risque dans les systèmes nationaux d'établissement de rapports sur la santé. Nous encourageons la planification et la coordination nationale des stratégies complètes de prévention et de contrôle des MNT et, le cas échéant, la création de commissions nationales. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 29*)

MISE EN ŒUVRE

La surveillance des maladies chroniques est un des éléments de la Stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques, qui donne au gouvernement du Canada la capacité unique de suivre les tendances nationales relatives aux maladies chroniques et aux facteurs de risque. Le programme fonctionne grâce à la collaboration des provinces, des territoires, de Statistique Canada, de l'Institut canadien d'information

sur la santé (ICIS), d'organisations des professionnels de la santé et de grandes organisations non gouvernementales (ONG). Il porte sur la création d'un système national de surveillance des maladies chroniques intégral qui aide les gouvernements et les ONG à effectuer des investissements efficaces en matière de prévention.

Le programme analyse et interprète les données concernant les tendances pour l'ensemble des maladies chroniques à partir des données disponibles sur les décès provenant de Statistique Canada, le nombre d'hospitalisations de l'ICIS et la prévalence des maladies chroniques et des facteurs de risque provenant des sondages de Statistique Canada. Il recueille, analyse et interprète de nouvelles données pour des conditions prioritaires, y compris : le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques, l'arthrite et d'autres affections touchant les os et les articulations, la maladie mentale et les conditions neurologiques. Le programme offre un accès facile à des données à la disposition du public pour que les services de santé, les professionnels de la santé, les chercheurs et les œuvres charitables de la santé puissent personnaliser l'analyse des données, selon leurs besoins.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à renforcer les actions visant à réduire l'abus des drogues et l'usage abusif des drogues illicites, en insistant sur la prévention, l'éducation, le traitement, la rééducation et la réinsertion dans la société, actions qui seront assorties de campagnes de sensibilisation visant à aider à réduire la demande de drogues illicites. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 30*)

MISE EN ŒUVRE

La Stratégie nationale antidrogue (SNA) du Canada vise à contrer l'usage de drogues illicites à travers le pays afin de favoriser des collectivités plus saines et plus sûres. On compte parmi les éléments centraux de la stratégie une campagne médiatique de prévention de l'abus de drogues qui vise à convaincre les jeunes à ne pas faire usage de drogues et le financement d'initiatives de prévention en milieu communautaire.

Un des éléments de la SNA est un Plan d'action en matière de traitement comptant cinq objectifs : favoriser la collaboration avec les provinces et les territoires afin d'appuyer les systèmes et les services de traitement en cas de lacunes; améliorer le traitement et le soutien offerts aux Premières nations et aux Inuits; appuyer la recherche sur la toxicomanie; offrir des programmes de déjudiciarisation et de traitement aux jeunes délinquants aux prises avec des problèmes de toxicomanie; mettre au point de nouveaux outils afin d'aiguiller les jeunes à risque vers des programmes de traitement.

Le gouvernement du Canada consacre 59 millions de dollars par année au Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) afin d'appuyer 54 centres de traitement, de même que des services de prévention d'usage abusif de drogues et d'alcool dans plus de 500 collectivités autochtones et inuites à travers le Canada.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à améliorer la santé de nos peuples par le renouvellement des soins de santé primaires et l'accès de la population aux soins et aux services de santé complets, ainsi qu'aux médicaments essentiels. C'est pourquoi nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires selon la législation, les besoins et les capacités de chacun de nos pays, en prenant en compte l'Agenda pour la santé dans les Amériques 2008-2017, la Déclaration de Montevideo de 2005 sur les nouvelles orientations des soins de santé primaires et la Déclaration de Buenos Aires 30-15 de 2007, selon le cas. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 31*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à soutenir et à renouveler le régime de soins de santé :

- » en accélérant la mise en oeuvre des initiatives de renouvellement des soins de santé primaires pour que les citoyens puissent recevoir couramment les soins requis par l'entremise d'organisations ou d'équipes pluridisciplinaires;

- » en facilitant l'accès à un fournisseur pertinent de soins 24 heures par jour, sept jours par semaine;
- » en accélérant la création et le déploiement de dossiers médicaux électroniques, y compris les ordonnances électroniques et la télésanté;
- » en accordant une plus grande importance à la promotion de la santé, à la prévention des maladies et des blessures et à la gestion des maladies chroniques;
- » en facilitant la coordination avec d'autres services de santé.

Le Canada s'engage aussi à fournir des soins de santé de grande qualité aux Premières nations et aux Inuits. Les infirmiers et les prestataires de soins à domicile sont tous des exemples de personnel de la santé travaillant auprès des collectivités autochtones et inuites.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à améliorer l'état nutritionnel de tous les peuples des Amériques d'ici à 2015, et à mettre en œuvre intégralement la Stratégie régionale et plan d'action portant sur la nutrition dans la santé et le développement 2006-2015 de l'OPS. Nous continuerons à promouvoir l'intégration de la nutrition dans les politiques et plans sociaux et économiques, et à réduire les carences nutritionnelles au moyen des stratégies de prévention et de traitement, y compris celles qui ciblent le contrôle de l'obésité et des maladies liées à la nutrition. Nous nous engageons aussi à sensibiliser davantage et à éduquer nos populations au sujet de l'importance du régime alimentaire et de l'activité physique. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 32*)

MISE EN ŒUVRE

La Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains du Canada met l'accent sur la saine alimentation, l'activité physique et l'incidence de ces facteurs sur l'atteinte d'un poids santé. Le Canada a publié un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie et un guide de pratiques exemplaires en matière de nutrition intitulé *Amener la santé à la table de planification – Un profil des pratiques prometteuses du Canada et de l'étranger*.

Le Canada publie des *Guides d'activité physique* à l'intention des enfants, des jeunes et du grand public et des personnes âgées qui font connaître les lignes directrices du Canada en matière d'activité physique et décrivent les moyens à prendre pour être actif. Le gouvernement du Canada finance également la campagne de sensibilisation à l'activité physique de *ParticipACTION*.

Pour promouvoir une alimentation saine chez les Autochtones et Inuits, le Canada a adapté le *Guide alimentaire canadien* afin de créer un *Guide alimentaire canadien – Premières Nations, Inuit et Métis* qui compte de l'information à jour sur une alimentation saine et l'intégration de régimes traditionnels. La publication est offerte dans les langues suivantes : l'inuktitut, l'oïjibway, le cri des plaines et le cri des bois.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que la nutrition est importante dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition chronique chez les enfants, en particulier ceux âgés de moins de cinq ans, et au sein des groupes vulnérables. Nous plaçons au rang de haute priorité l'examen de la question de nutrition au moyen d'initiatives conjointes des secteurs public et privé, de la société civile et des collectivités. Nous appelons les organisations internationales à continuer d'appuyer, lorsqu'il y a lieu, les efforts nationaux visant à combattre la malnutrition et promouvoir une alimentation saine. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 33*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada favorise des programmes nutritionnels visant les groupes vulnérables, notamment par l'entremise des programmes pour enfants offerts en milieu communautaire par l'Agence de la santé publique du Canada – le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) et le Programme d'action communautaire pour les enfants. Le PCNP finance des groupes en milieu communautaire afin d'appuyer les femmes enceintes confrontées à des conditions de risque.

Le Canada fait la promotion de l'allaitement maternel comme le meilleur moyen qui soit de combler les besoins nutritionnels, immunologiques et affectifs reliés à la croissance et au développement du nourrisson. Le gouvernement du Canada appuie le travail du Comité canadien pour l'allaitement afin de mettre en œuvre l'Initiative des hôpitaux amis des bébés de l'OMS-UNICEF au Canada.

La composante des Premières nations et des Inuits du Programme canadien de nutrition prénatale est un programme en milieu communautaire ayant pour but d'améliorer la santé nutritionnelle des mères et des nourrissons, tout en accordant une attention particulière aux groupes à risque élevé. Il appuie des activités liées à l'évaluation nutritionnelle, à l'éducation et au counseling; à l'alimentation maternelle et à la promotion et au soutien de l'allaitement maternel. Ce programme s'adresse principalement aux femmes enceintes et aux femmes ayant un nourrisson jusqu'à l'âge de 12 mois dans les collectivités autochtones et inuites.

Au niveau international, l'Agence canadienne de développement international contribue aux efforts de lutte contre la malnutrition, notamment en appuyant le programme nutritionnel national de la Bolivie. Ce projet vise à enrayer les carences vitaminiques et à améliorer les installations de santé et les capacités du personnel médical.

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Règlement sanitaire international (RSI) (2005) afin de prévenir la transmission internationale des maladies, telles que la grippe épidémique, la fièvre jaune, la dengue, le paludisme et d'autres maladies, et nous nous engageons à mettre en place dans nos pays les capacités fondamentales nécessaires pour surveiller les événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale et y faire face. Nous demandons que l'OPS collabore avec les pays et leur fournisse son appui, conformément aux fonctions qui lui sont confiées dans le RSI (2005), particulièrement en ce qui a trait à la prévention des situations d'urgence de santé publique, à la lutte contre ces situations et à la réponse qui leur est donnée, particulièrement dans les cas d'épidémie. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 34*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada est conscient de la difficulté que pose le respect des engagements énoncés dans le *Règlement sanitaire international* (RSI) et tient à faire des progrès à l'échelle nationale et internationale. Le Canada a un plan détaillé pour la mise en œuvre du RSI dans les administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui se fera par l'intermédiaire d'un réseau de champions du RSI au sein duquel les ministères fédéraux concernés, les 10 provinces et les trois territoires seront représentés.

Des analyses des capacités de surveillance et d'intervention et des capacités à cinq points d'entrée désignés – trois aéroports internationaux et deux ports maritimes – ont été réalisées. Celles-ci ont montré que le Canada répond aux exigences minimales du RSI en matière de capacités de base. Le Canada entend toutefois aller au-delà des exigences minimales et renforcer encore plus le système de santé public.

Le Canada a aidé de diverses façons les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre le RSI, par exemple :

- » soutien apporté par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour améliorer les capacités des pays membres de faire face à une pandémie et pour lutter contre la grippe H1N1;
- » soutien en matière de diagnostic et déploiement d'épidémiologistes de terrain par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pour aider le Mexique dans sa lutte contre la grippe H1N1;
- » assistance technique fournie par l'ASPC dans l'évaluation des capacités de base du Guyana en matière de surveillance et d'intervention;
- » conseils d'experts fournis par l'ASPC pour aider les États des Caraïbes à incorporer le RSI dans leurs lois nationales;
- » participation aux activités du Groupe de travail sur la protection de la santé mondiale (GTPSM) et tenue de groupes de travail du GTPSM pour améliorer l'organisation des activités du GTPSM et du RSI, de façon à mieux encadrer les efforts de mise en œuvre de l'Organisation mondiale de la santé.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à réaliser l'objectif de la Déclaration du Millénaire, à savoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser cette tendance d'ici à 2015, au moyen, entre autres, de l'identification et de l'application de stratégies visant à avancer vers l'objectif d'assurer l'accès universel à des programmes intégrés de prévention, aux traitements, aux soins et au soutien. Nous encouragerons la recherche scientifique qui adopte une approche sociale destinée à produire des médicaments et des produits sûrs et de haute qualité et à garantir, dans le cadre des législations nationales un accès accru aux traitements. Nous mettrons en œuvre le Plan régional VIH/IST pour le secteur de la santé 2006-2015, en coordination avec l'OPS, l'ONUSIDA et d'autres institutions pertinentes. Nous nous engageons à renforcer les politiques des pouvoirs publics visant à réduire l'incidence de la transmission du VIH de la mère à l'enfant à moins de 5 % d'ici à 2015. Nous renouvelons notre engagement à participer au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à renforcer celui-ci, y compris par la mobilisation de ressources. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 35*)

MISE EN ŒUVRE

L'Initiative fédérale (IF) de lutte contre le VIH/sida, l'Initiative canadienne de vaccin (ICV) contre le VIH et les stratégies provinciales et territoriales s'inscrivent dans le cadre des mesures prises par le Canada pour lutter contre le VIH/sida. L'IF englobe le système de surveillance national, le financement de la recherche scientifique et le soutien des efforts déployés par les organismes communautaires et les organismes nationaux non gouvernementaux pour prévenir le VIH et sensibiliser la population à ce fléau. L'ICV prévoit des investissements dans la mise au point de nouvelles technologies de prévention du VIH, y compris la recherche-développement sur un vaccin. Grâce au système de santé public du Canada, les personnes qui se savent séropositives peuvent obtenir des traitements. En outre, le Canada élabore un cadre de prévention renouvelé en réponse au défi permanent que représentent les nouvelles infections.

L'IF permet de débloquent des fonds pour les organismes communautaires du pays, afin qu'ils puissent améliorer l'accès à des services de prévention, de diagnostic, de soins, de traitement et de soutien plus efficaces pour les huit groupes les plus touchés par le VIH/sida au Canada : hommes homosexuels et hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, utilisateurs de drogues injectables, Autochtones, détenus, femmes, personnes provenant de pays où le VIH est endémique, jeunes à risque et personnes atteintes du VIH/sida. Lors de l'exercice 2008-2009, 35 projets nationaux et 139 projets communautaires ont fait l'objet de dépenses réelles totalisant 21,7 millions de dollars.

Sur la scène internationale, l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) apporte une contribution, échelonnée sur trois ans (2008-2010), au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), qui est entré en vigueur en mai 2005, s'inscrit dans le soutien apporté par le Canada aux mesures de plus en plus énergiques prises pour fournir aux personnes qui en ont grandement besoin les médicaments qui leur permettent de lutter contre le VIH/sida dans les pays en développement. L'ACDI appuie également des projets précis de lutte contre le VIH/sida, notamment en participant aux travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le cadre du Projet de services municipaux pour la santé et la prévention du VIH/sida chez les adolescents au Honduras.

Peuples autochtones

ENGAGEMENT

Reconnaissant la diversité et la nature traditionnelle et ancestrale des cultures, de l'histoire et des conditions démographiques, socio-économiques et politiques des peuples autochtones, nous réaffirmons notre engagement de respecter leurs droits, et nous favoriserons l'achèvement fructueux des négociations sur la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones. La reconnaissance des droits des peuples autochtones est indispensable à leur existence, à leur bien-être et à leur développement intégral. Conformément à la législation nationale de chaque État, nous favoriserons l'exercice de leurs droits, leur pleine participation aux activités nationales et la création des conditions qui leur permettent de surmonter la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 86*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada reconnaît les droits individuels et collectifs et les libertés fondamentales des peuples autochtones, tels qu'ils sont décrits dans divers instruments internationaux et les cadres constitutionnels et juridiques du Canada. Le Canada croit qu'une telle reconnaissance est vitale pour le développement social, culturel, économique et politique des peuples autochtones et pour leur intégration équitable au processus de développement durable des États membres.

Le Canada était fier de l'importante contribution qu'il a apportée au 3^e Sommet des leaders autochtones des Amériques, dont on s'est inspiré pour préparer le 5^e Sommet des Amériques. Le Canada continuera d'ailleurs à prôner des mesures constructives visant à accroître la participation des peuples autochtones dans le cadre des programmes et des politiques de l'Organisation des États américains (OEA) ainsi qu'à renforcer les droits de la personne et à améliorer la qualité de vie dans les pays membres.

Le Canada a participé aux discussions portant sur le Projet de déclaration interaméricaine relative aux droits des peuples autochtones et a financé la participation à celles-ci de représentants autochtones du Canada.

Le Canada tient toujours à réaliser des progrès en travaillant en partenariat avec les organisations des Premières nations, des Métis et des Inuits et avec d'autres ordres de gouvernement pour régler des questions essentielles telles que l'éducation, le perfectionnement des compétences, l'emploi, les soins de santé, le logement et l'accès à l'eau potable.

Travail

ENGAGEMENT

Réaffirmant notre engagement en faveur de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nous continuerons à promouvoir la création de plus en plus de débouchés pour des emplois décents dans le secteur formel. Nous ferons appliquer nos lois nationales relatives au travail afin de créer des conditions d'emploi acceptables, ainsi que des lieux de travail sûrs et sains, à l'abri de la violence, du harcèlement et de la discrimination. Nous encouragerons des programmes de formation continue conçus en collaboration avec les représentants des travailleurs et le secteur privé, selon les besoins, dans le but de développer les compétences techniques des travailleurs qui répondent aux besoins du marché du travail. En conséquence, nous appelons les ministres du travail, dans le cadre de la Conférence interaméricaine des ministres du travail de l'OEA (CIMT), en collaboration avec les organes consultatifs de leurs travailleurs et de leurs employeurs et avec le soutien de l'OIT, selon le cas, pour qu'ils appuient, à la XVI^e CIMT prévue en 2009, un programme de travail qui permette de réaliser ces objectifs. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 15*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada favorise la création de travail décent en négociant des accords de libre-échange et en finançant des programmes de coopération technique dans le domaine du travail. Le Canada négocie également des ententes de coopération dans le domaine du travail avec ses partenaires de libre-échange, afin de promouvoir le respect des droits et des principes fondamentaux du travail, et appuie la création de travail décent dans le contexte de la libéralisation du commerce.

En 2009, le Canada a lancé le Programme international pour une administration professionnelle dans le domaine du travail (PIAPT), qui est cofinancé par le Programme du travail et l'Agence canadienne de développement international. Le PIAPT permettra de renforcer les moyens d'agir des ministères du Travail et de leurs partenaires sociaux dans les Amériques.

En tant que membre dynamique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Canada négocie des normes du travail internationales à l'appui de l'Agenda pour le travail décent et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Le Canada copréside le groupe de travail de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT), qui fait la promotion du travail décent. Le Plan d'action adopté à la 16^e CIMT se situe dans le prolongement des objectifs énoncés au paragraphe 15 de la Déclaration d'engagement de Port of Spain.

Le Canada exécute une série de programmes en collaboration avec les gouvernements provinciaux afin d'accroître le niveau de compétence des travailleurs. Ces programmes sont les suivants : Prestations d'emploi et des mesures de soutien, qui s'inscrivent dans le cadre du régime de l'assurance-emploi, Ententes sur le développement du marché du travail, Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les métiers spécialisés et la formation d'apprenti sont également soutenus pour répondre à la demande croissante de travailleurs spécialisés certifiés et mobiles.

ENGAGEMENT

Nous adopterons les politiques et réglementations nécessaires avec le soutien de l'OIT, de la BID, de la Banque mondiale et d'autres institutions régionales, selon les besoins, afin de faciliter et promouvoir la transition des entreprises et des travailleurs du secteur informel au secteur formel, sans porter préjudice aux droits des travailleurs. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 16)*

MISE EN ŒUVRE

La Direction générale des compétences et de l'emploi de Ressources humaines et Développement des compétences Canada veille à ce que les programmes d'emploi actuels soient pertinents et tiennent compte des réalités du marché du travail au Canada. Elle parvient à assurer son mandat en formant des partenariats multilatéraux (relations avec les provinces, les territoires et avec le secteur public) afin d'aider les groupes visés tels que les travailleurs plus âgés en chômage, les jeunes et les personnes handicapées, à faire la transition au marché du travail. Pour faire progresser cet objectif, la direction générale s'efforce de veiller à l'efficacité du marché du travail en assurant un jumelage de compétences convenables entre les personnes cherchant un emploi et les employeurs.

Au niveau international, le Canada est membre actif de l'Organisation internationale du travail (OIT) et, au mois de juin 2009, a adopté le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, instrument qui vise à orienter les politiques nationales et internationales qui ont pour objet de stimuler la reprise économique, de créer des emplois et d'assurer une protection aux personnes qui travaillent et à leur famille. Selon le pacte, les gouvernements et les organisations représentant les travailleurs et les employeurs sont appelés à faire front commun face à la crise des emplois mondiale actuelle en adoptant des politiques qui s'alignent sur l'Agenda pour le travail décent de l'OIT.

Le Pacte mondial pour l'emploi est de rapport particulier avec l'objectif du paragraphe 16 de la Déclaration d'engagement de Port of Spain, car il y est question de mesures et de politiques visant à protéger les personnes et les familles touchées par la crise, surtout les personnes les plus vulnérables et celles qui font partie de l'économie non officielle en renforçant les régimes de protection sociale afin d'assurer un soutien du revenu, de garantir les moyens d'existence et d'assurer la sécurité des pensions.

ENGAGEMENT

Nous réitérons notre engagement de protéger toutes les personnes, en particulier les femmes, les enfants et les adolescents, de toutes les formes de traite des personnes et de l'exploitation économique et sexuelle, et de fournir protection et assistance aux victimes de ces crimes. Nous exhortons les ministres chargés de l'éducation, du travail, du développement social, de la sécurité et de la justice à adopter des stratégies nationales coordonnées pour prévenir et éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2020 au plus tard, conformément au Plan d'action du quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata, en Argentine, et en conformité avec les législations nationales et à mettre au point des stratégies novatrices pour réintégrer les enfants et les adolescents victimes de ces traitements dans des environnements d'apprentissage sains. Nous réitérons aussi notre engagement d'éliminer le travail forcé avant 2010. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 18)*

MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les enfants et à enrayer la main-d'œuvre infantile dommageable. Toutes les administrations canadiennes sont dotées d'une législation protégeant les enfants contre l'exploitation économique et le travail dangereux. De plus, le Canada collabore avec ses partenaires internationaux, y compris l'Organisation internationale du travail (OIT), afin de lutter contre le travail des enfants à l'échelle internationale.

Le Canada a signé des accords de coopération dans le domaine du travail avec ses partenaires de libre-échange. Ces accords comptent des engagements à l'élimination de la main-d'œuvre infantile et à l'application efficace des lois du travail. Le Canada offre une aide technique aux pays en développement partenaires afin de les aider à respecter ces engagements.



1- Des femmes au travail au Salvador. [photo : Gaston Gauvin] 2- La Gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, rencontre des membres de l'organisation non-gouvernementale Fortaleza de la Mujer Maya (FOMMA) pour se renseigner au sujet de leurs efforts visant à promouvoir les droits des travailleurs

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que les micro, petites et moyennes entreprises constituent une force stratégique, propre à créer de nouveaux emplois et améliorer la qualité de vie et qu'elles ont un impact positif sur le développement et la croissance économiques, tout en encourageant l'équité et l'inclusion sociale. Nous reconnaissons également les contributions des organisations productives, telles que les coopératives et d'autres unités de production, à l'économie et à la création d'emplois décents, en accord avec les caractéristiques de chaque nation. Dans ce contexte, nous exhortons les institutions financières internationales et régionales, selon le cas, à intensifier leurs efforts destinés à promouvoir le développement et la croissance de nos économies en augmentant leurs prêts et en élargissant considérablement l'accès au crédit d'ici à 2012. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 20*)

MISE EN ŒUVRE

À la suite de l'annonce du premier ministre Harper au Sommet des Amériques à Trinité-et-Tobago, le Canada a temporairement augmenté son capital exigible de quatre milliards de dollars américains auprès de la Banque interaméricaine de développement. Cette mesure a permis d'accroître sensiblement la capacité de la BID de promouvoir la croissance économique régionale en améliorant l'accès au crédit dans les Amériques.

Migration

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons l'importance de protéger intégralement les droits humains des personnes migrantes, quel que soit leur statut d'immigration; ainsi que l'importance de respecter les lois du travail qui leur sont applicables, notamment les principes et les droits du travail consacrés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 17*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à respecter pleinement les droits de la personne de chacun, quel que soit le statut d'immigration ou autre statut d'une personne et s'est dotée de lois, de programmes et de mécanismes juridiques pour assurer une telle protection. La législation et les politiques du travail relèvent principalement de la compétence des provinces, mais sont inspirées des lois canadiennes et des engagements internationaux. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada fait l'objet d'examen et d'améliorations afin d'assurer l'intégrité et la protection des droits dans le domaine du travail et d'autres droits.

Développement social

ENGAGEMENT

Nous renouvelons, par conséquent, notre engagement à l'égard de tous les peuples des Amériques d'améliorer leur qualité de vie en renforçant la coopération interaméricaine et, avec le soutien des institutions des Nations Unies et du système interaméricain, ainsi que d'autres institutions régionales pertinentes, d'apporter un complément additionnel aux efforts que nous déployons en vue d'assurer un plus grand nombre de débouchés pour des emplois décentés, d'améliorer la nutrition, l'accès aux services de santé, à un enseignement de qualité et au logement; de promouvoir un accès adéquat et durable à l'énergie, aux aliments et à l'eau, et de gérer notre environnement de manière responsable. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 4*)

MISE EN ŒUVRE

Ressources humaines et Développement des compétences Canada aide les Canadiens à faire des choix qui améliorent leur qualité de vie. Il s'agit notamment de contributions aux organisations communautaires s'occupant des personnes âgées et des enfants à travers le pays.

Santé Canada établit des politiques et des normes et offre des conseils et de l'information sur la sécurité et la valeur nutritive des aliments. Le ministère contribue à promouvoir la santé nutritionnelle et le bien-être de la population canadienne en collaborant à la définition, à la promotion et à la mise en oeuvre de politiques et de normes nutritionnelles fondées sur des données probantes. Il administre les dispositions de la *Loi sur les aliments et drogues* qui touchent à la santé publique, à la salubrité des aliments et à la nutrition et évalue l'innocuité, la qualité et l'efficacité des médicaments à usage vétérinaire.

Dans les Amériques, le Canada s'engage à concentrer ses efforts d'aide internationale sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada collabore avec divers partenaires afin de contribuer à de meilleures conditions sociales, économiques, politiques et environnementales pour l'ensemble de la population des Amériques, surtout les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes. Par exemple, en 2009, l'ACDI a contribué aux efforts du Programme alimentaire mondial afin de réduire la malnutrition infantile et maternelle au Honduras.

ENGAGEMENT

Nous sommes conscients que, malgré les progrès accomplis depuis le quatrième Sommet des Amériques, de profondes inégalités persistent dans nos pays et dans notre région. En réponse à cette situation, nous continuerons à mettre au point et à mettre en oeuvre des politiques et programmes de protection et d'inclusion sociale dans lesquels la priorité est accordée à ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité dans nos sociétés, et nous continuerons à encourager l'accès à l'enseignement, aux services de santé, à la nutrition,

à l'énergie, aux services sociaux de base, et aux débouchés pour des emplois dignes et décents. Nous stimulerons en même temps l'augmentation des revenus, une meilleure répartition de ceux-ci et l'amélioration de la productivité, et nous protégerons les droits des travailleurs et l'environnement. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 8*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à réduire la pauvreté au Canada et dans les Amériques et à maintenir son appui aux groupes les plus vulnérables. Au cours des dernières années au Canada, l'état de santé des Autochtones et des Inuits s'est amélioré, selon une évaluation faite à l'aide d'indicateurs tels que l'espérance de vie et la mortalité infantile. Malgré les améliorations, on compte toujours des lacunes au niveau de l'état de santé général des Autochtones et des Inuits comparativement à celui des autres Canadiens.

Afin de promouvoir le respect des droits fondamentaux en matière de travail et de travail décent dans le contexte de la libéralisation du commerce, le Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada négocie des accords de coopération en matière de travail en parallèle avec les accords de libre-échange. Le Programme du travail appuie la création d'occasions de trouver du travail décent grâce à des programmes de coopération techniques liés au travail, notamment le Programme international pour une administration professionnelle dans le domaine du travail (PIAPT). Lancé en 2009, le PIAPT fera augmenter la capacité des ministères du travail et de leurs partenaires sociaux dans les régions des Andes, de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada assure une aide internationale visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à améliorer la condition des personnes les plus vulnérables. Par exemple, l'ACDI appuie le Centre d'éducation professionnelle au Pérou afin d'améliorer le niveau d'éducation et les perspectives d'emploi d'adultes désavantagés, en particulier les femmes, du district de Chincha.

ENGAGEMENT

En vue de renforcer les efforts que nous déployons pour diminuer les disparités et les inégalités sociales, et réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015, nous nous engageons à échanger des informations sur les politiques, les expériences, les programmes et les pratiques optimales. En conséquence, nous appuyons la création d'un Réseau interaméricain de protection sociale afin de faciliter ces échanges. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 9*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à réduire la pauvreté, les inégalités et les inégalités sociales au Canada et dans l'hémisphère. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie diverses organisations s'affairant à réduire la pauvreté et les inégalités dans les Amériques. Le Canada appuie le Réseau interaméricain de protection sociale, notamment en favorisant des échanges entre divers ministères gouvernementaux contribuant à la protection sociale, tant au pays qu'à l'étranger.

ENGAGEMENT

Nous confions à nos ministres, en particulier ceux chargés des finances, de la planification et du développement social, la tâche d'entamer ou de renforcer le réexamen des programmes nationaux de protection et d'inclusion sociales et d'éradication de la pauvreté, si jugé nécessaire, afin d'accroître l'efficacité et la capacité de rendement, de réduire les doubles emplois, d'identifier les lacunes sur le plan national, et d'optimiser l'utilisation des ressources. Nous chargeons également ces ministres de mettre en commun les expériences et les pratiques optimales qui émaneront de ces réexamens lors de la deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, devant se tenir en Colombie en 2010, afin d'identifier les possibilités d'accroissement de la coopération multilatérale dans le domaine de développement social. Nous appelons l'OEA et la Banque interaméricaine de développement (BID) ainsi que d'autres institutions régionales et sous-régionales de financement et de développement pertinentes à soutenir ces efforts dans le cadre de leurs mandats. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 10*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à l'égard du développement social et de la réduction de la pauvreté et s'engage à prendre des mesures visant à réduire les inégalités au pays et dans la région.

Les principes de base du régime des soins de santé du Canada sont l'universalité des services de soins de santé médicalement nécessaires dispensés selon les besoins et non selon les moyens financiers des bénéficiaires. Parmi les responsabilités de Santé Canada par rapport aux soins de santé, citons l'établissement des principes nationaux pour le régime de soins de santé au moyen de la *Loi canadienne sur la santé* et la prestation de services de soins de santé à des groupes particuliers (p. ex. les Premières nations et les Inuits).

En 2009, dans le cadre de son engagement à l'égard de l'efficacité de l'aide, l'ACDI a annoncé des thèmes prioritaires pour son aide internationale. Ces thèmes sont : favoriser une croissance économique durable, assurer l'avenir des enfants et des jeunes et accroître la sécurité alimentaire. Le Canada se prépare activement à la deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social qui aura lieu en Colombie, en 2010.

L'ACDI a appuyé la participation de plusieurs délégations des Caraïbes à la deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social laquelle a eu lieu à Cali, en Colombie, au mois de juillet 2010.

ENGAGEMENT

Nous réitérons notre soutien aux objectifs de la Charte sociale des Amériques et à son Plan d'action qui visent à offrir à nos citoyens plus de chances de bénéficier du développement durable dans un contexte d'équité et d'inclusion sociale. Nous encourageons l'OEA à achever la rédaction de ces instruments et nous nous appliquerons à conclure les négociations et à adopter ces documents avant la fin de 2009. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 84*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a participé à des discussions avec d'autres pays au sujet de la Charte sociale des Amériques et a présidé le Groupe de travail sur la Charte sociale pendant six mois, entre 2008 et 2009. Dans une mesure plus générale, le Canada s'engage à améliorer les conditions sociales, économiques et politiques de la population des Amériques. Par l'entremise principale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada appuie le développement durable dans l'hémisphère, les mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités et la création d'institutions efficaces et redevables dans l'hémisphère. Par exemple, le Canada a appuyé le travail de l'Organisation internationale du Travail en Colombie, travail qui vise à prévenir le recrutement d'enfants et d'adolescents afin de les assujettir aux pires conditions de travail infantile et à retirer de ce milieu les enfants qui ont déjà été recrutés.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons également à continuer d'envisager les moyens propres à mettre nos gouvernements en mesure d'établir, de renforcer et de maintenir des partenariats avec tous les secteurs de la société, en particulier le monde des affaires et du travail ainsi que les milieux universitaires, pour tirer parti de l'expertise et des ressources disponibles au sein de ces secteurs, et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des actions de coopération efficaces, pratiques et durables dans le but d'atteindre nos objectifs de développement aux échelles nationale et continentale. Considérant que l'apport de la science, de la technologie et de l'innovation est essentiel pour réaliser les objectifs de la présente Déclaration, il conviendrait de formuler des 15 initiatives stratégiques propices à une meilleure mobilisation de ces ressources régionales. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 95*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada s'engage à réduire la pauvreté et les inégalités au Canada et dans l'hémisphère et reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration dans ce dossier avec d'autres paliers de gouvernement et avec des acteurs non étatiques. Au pays, les connaissances scientifiques de Santé Canada contribuent aux décisions

concernant les normes de santé, les politiques de santé, les règlements et les programmes de santé. Elles permettent aussi à Santé Canada de prévoir les risques pour la santé et de s'y adapter, de vérifier l'innocuité et l'efficacité des médicaments, des aliments, des dispositifs médicaux et d'autres produits thérapeutiques et d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées au sujet de leur santé.

Le Programme des conseils sectoriels du Canada permet de former des organismes nationaux de partenariat qui rassemblent des intervenants du milieu des affaires, d'organisations patronales-syndicales et du milieu de l'éducation. Ces partenariats fonctionnent en autonomie du gouvernement du Canada et constituent une plate-forme permettant aux intervenants de partager des idées, des préoccupations et des points de vue sur des problèmes de ressources humaines et de compétences et de trouver des solutions qui bénéficient à leur secteur. Par exemple, en 2009, le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie a négocié avec succès une initiative de développement d'effectifs très novatrice et axée sur le principe du partage des coûts. L'initiative vise à promouvoir des métiers très spécialisés et un meilleur accès à l'inscription à des programmes d'apprentissage de l'acier et un plus haut taux de réussite, de concert avec le Ministère de la formation et des collèges et universités de l'Ontario.

Au niveau régional en 2009, l'Agence canadienne de développement international et le Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ont cofinancé le Programme international pour une administration professionnelle dans le domaine du travail (PIAPT). Il s'agit d'un projet de renforcement de la capacité de trois ans qui vise à aider les pays des Andes, des Caraïbes et de l'Amérique centrale à renforcer et à moderniser leurs politiques du travail et leur administration du travail afin de respecter les principales normes du travail reconnues à l'échelle internationale. Les activités entreprises dans le cadre du PIAPT pourraient inclure une collaboration relativement à l'élaboration de politiques ou de lois et des échanges de recherche, de même que des initiatives visant à accroître le dialogue entre les gouvernements, les employés et les employeurs.

Enfants et adolescents

ENGAGEMENT

Nous réaffirmons notre engagement, à l'égard de la famille et de la société, de protéger les droits des enfants et des adolescents, y compris le droit à l'éducation, le droit au plus haut degré possible de santé physique et mentale, et le droit de bénéficier de prestations et de soins particuliers, dans la perspective de promouvoir leur bien-être social, leur protection et leur plein épanouissement. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 19*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada ne cesse de faire progresser les droits et le bien-être des enfants au pays et offre aussi un appui à des initiatives connexes à travers les Amériques. Chaque année, le Canada célèbre la Journée nationale de l'enfant le 20 novembre afin de sensibiliser les Canadiens et Canadiennes aux droits des enfants et à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations Unies. La Journée nationale de l'enfant 2009 soulignait le 20^e anniversaire de la CDE.

Le 20 novembre 2009, le Canada a présenté son troisième et quatrième rapport combiné au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui comptait un rapport de conformité au Protocole facultatif relatif à la participation des enfants soldats dans les conflits armés.

Le Canada appuie plusieurs programmes fédéraux s'adressant aux personnes vulnérables. On compte parmi ces projets le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme canadien de nutrition prénatale, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques et le Programme aux parents Y'a personne de parfait, qui a été partagé avec des pays des Amériques et qui est mis en œuvre au Chili.

ENGAGEMENT

Étant donné que les jeunes font partie intégrante du développement dans nos sociétés, nous nous engageons à continuer d'investir dans nos jeunes, en mettant en œuvre des politiques et programmes visant à élargir les débouchés économiques, en offrant un accès à l'enseignement général et à la formation à des compétences en demande, en ouvrant des perspectives de leadership, et en encourageant des styles de vie sains. Nous réaffirmons par conséquent notre engagement en faveur de la Déclaration de Medellín de 2008 intitulée « La jeunesse et les valeurs démocratiques ». (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 39*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada appuie des initiatives visant à améliorer les occasions éducationnelles et économiques pour les jeunes à travers les Amériques.

En 2009, l'Agence de santé publique a publié le Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2009 : *Grandir sainement – Priorités pour un avenir en santé*, qui décrivait en quoi les expériences à l'enfance influent sur la santé des enfants du Canada pendant l'enfance et tout au long de la vie.

ENGAGEMENT

Compte tenu de l'importance de l'existence de politiques publiques et de lois de protection de l'enfance dans notre Continent, ainsi que de la nécessité d'institutions étatiques pour canaliser ces initiatives, nous réaffirmons la pertinence du renforcement des institutions consacrées à l'enfance, et de leurs liens avec le Système interaméricain, plus particulièrement le système de promotion et de protection des droits de la personne, selon les besoins. Tenant compte des conjonctures nationales, nous continuerons à travailler afin d'assurer que les systèmes de protection de l'enfance facilitent des environnements familiaux, communautaires et sociaux sans violence ni maltraitance, et favorisent un développement intégral de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de l'environnement familial, notamment les secteurs les plus vulnérables de nos sociétés. En ce sens, nous appuyons la tenue du Vingtième Congrès panaméricain de l'enfance et de l'adolescence prévu à Lima (Pérou) du 22 au 25 septembre 2009. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 87*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada a envoyé une délégation officielle comptant deux jeunes délégués au Congrès panaméricain de l'enfant, à Lima, au Pérou, au mois de septembre 2009. Le Canada ne cesse d'appuyer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies au pays et à travers les Amériques en collaborant avec l'Institut interaméricain de l'enfant (IIE). Le Canada collabore avec l'IIE afin d'élaborer des politiques et des programmes portant sur les droits et la protection des droits des enfants et des jeunes. Le Canada appuie l'initiative Child Rights Education for Professionals (CRED-PRO) qui offre des programmes d'éducation sur les droits des enfants aux professionnels travaillant avec les enfants. Des projets pilotes du CRED-PRO ont été lancés en Colombie, en Uruguay, au Chili et en Argentine.

Le Canada appuie les initiatives stratégiques et de programme visant à réduire la violence familiale dans le cadre de son Initiative de lutte contre la violence familiale. En 2009, l'Agence de la santé publique du Canada a organisé des activités qui ont favorisé l'échange de connaissances et contribué à cerner les écarts, les priorités et des pratiques prometteuses de prévention du mauvais traitement émotif des enfants et de la violence familiale dans les collectivités autochtones.

L'Agence de la santé publique représente le Canada à titre de membre fondateur de l'Alliance pour la prévention de la violence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Agence a participé à la réunion de l'OMS *Milestones of a Global Campaign for Violence Prevention* à Genève, au mois de septembre 2009.



SUIVI DU SOMMET

ENGAGEMENT

Nous nous félicitons de la commémoration du bicentenaire de l'indépendance des pays d'Amérique latine et des travaux entrepris conjointement par ces pays dans cette perspective, reconnaissant que leur indépendance a apporté une contribution fondamentale au façonnement du monde contemporain et qu'elle demeurera pertinente dans la construction du monde de demain. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 96)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada se joint aux autres pays de l'hémisphère pour souligner ce jalon important.

ENGAGEMENT

Nous appelons également les institutions du Groupe de travail mixte sur les Sommets à raffermir davantage leur engagement et à mettre en place des programmes d'action coordonnés ayant pour but de réaliser les objectifs énoncés dans la présente Déclaration en faveur des Amériques. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 93)*

MISE EN ŒUVRE

Le Canada appuie la notion d'un meilleur alignement et d'une plus grande efficacité des institutions et des processus inter-américains, dont parmi les principaux se trouvent l'OEA et le Sommet des Amériques. Le Canada appuie le travail du Groupe de travail mixte sur les Sommets, dont le mandat est de veiller à ce que les institutions inter-américaines pertinentes partagent de l'information et conçoivent des démarches communes afin de mettre en œuvre l'orientation établie par les chefs des pays de l'hémisphère au Sommet des Amériques. Par son engagement à l'OEA et auprès des membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets, le Canada continuera de favoriser la coordination entre ces institutions afin de mettre en œuvre les engagements du Sommet.

ENGAGEMENT

Nous reconnaissons que les questions de prospérité humaine, de sécurité énergétique et de durabilité environnementale sont étroitement liées, et qu'un cadre intégré et cohérent de politique s'avère essentiel à la réalisation des engagements que nous avons contractés ici envers les peuples des Amériques. *(Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 89)*

MISE EN ŒUVRE

Le 3 mars 2010, le discours du Trône du Canada traitait des rapports liant l'énergie, la prospérité et l'environnement :

« Notre richesse énergétique fournit au Canada un avantage économique sans pareil que nous devons utiliser afin d'assurer notre place en tant que superpuissance de l'énergie propre et chef de file dans la création d'emplois verts. Nous sommes le septième producteur de pétrole brut du monde et nous possédons les deuxièmes plus importantes réserves prouvées. Nous sommes le troisième producteur de gaz naturel, le troisième producteur d'hydroélectricité, le plus grand producteur d'uranium, et de loin le plus grand fournisseur de ressources énergétiques au plus grand marché du monde. Afin de soutenir une mise en valeur responsable des ressources énergétiques et minérales du Canada, notre gouvernement démêlera le dédale de règlements qui complique inutilement l'approbation des projets, pour le remplacer par des processus plus simples et plus clairs qui offrent une protection environnementale améliorée et une plus grande certitude à l'industrie.

Notre gouvernement continuera à investir dans les technologies d'énergie propre. Il examinera les programmes d'efficacité énergétique et de réduction des émissions afin d'assurer leur efficacité. Il fera en sorte que l'industrie nucléaire du Canada puisse profiter des possibilités qu'offre la renaissance nucléaire mondiale, en commençant par la restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée. »

ENGAGEMENT

Afin de renforcer la participation des ministres au processus des Sommets des Amériques et les suites qu'ils y donnent, d'améliorer la mise en œuvre de nos décisions pendant ce cinquième Sommet, et d'accroître la responsabilisation envers les peuples des Amériques, nous demandons aux secrétariats techniques de toutes les réunions ministérielles interaméricaines de communiquer à leurs ministres et hauts fonctionnaires les mandats émanés de ce Sommet, et d'entreprendre des actions stratégiques, d'ici la fin de 2009, afin de faciliter la mise en œuvre de nos engagements. Nous nous engageons en outre à convoquer le Sommet des Amériques sur une base périodique et au moins tous les trois ans. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 90*)

MISE EN ŒUVRE

Conformément à la Stratégie pour les Amériques du Canada et compte tenu de l'importance qu'elle accorde au multilatéralisme efficace, le Canada favorise une intégration plus étroite entre le processus des Sommets et les institutions de l'OEA et les rencontres ministérielles. Depuis le Sommet des Amériques de 2009, le Canada a participé à sept rencontres ministérielles afin de faire progresser, dans l'hémisphère, la coopération dans des domaines thématiques et techniques et afin de mettre en œuvre des objectifs thématiques particuliers liés aux engagements du Sommet.

ENGAGEMENT

Nos pays tâcheront de continuer à présenter à l'OEA des rapports nationaux annuels sur les actions et les avancées réalisées dans l'accomplissement des objectifs spécifiques fixés pendant les Sommets des Amériques. En outre, nous chargeons le Secrétariat général de l'OEA, en vertu du rôle central qu'il remplit dans l'appui au suivi et à la mise en œuvre des mandats des Sommets, et en coordination avec les membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC), de soumettre chaque année au Groupe de suivi des Sommets (GRIC), un compte rendu intégral des avancées et progrès réalisés dans toutes les réunions ministérielles interaméricaines en appui aux objectifs des Sommets. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 91*)

MISE EN ŒUVRE

Le Canada publie régulièrement des rapports sur la mise en œuvre des engagements pris au Sommet des Amériques. Au cours des rencontres ministérielles inter-américaines, le Canada collabore avec d'autres délégations afin de faire le suivi de la mise en œuvre des engagements pertinents du Sommet.

ENGAGEMENT

Nous chargeons les ministres des finances ou autorités pertinentes de convoquer une réunion en 2010 pour examiner les problèmes économiques et financiers régionaux. Dans ce contexte, nous les prions de continuer à envisager les moyens de garantir que les institutions financières internationales, les banques de développement et les autres organes internationaux considèrent dûment les mandats du Sommet dans leurs politiques de prêt et leurs programmes d'assistance technique destinés au Continent américain. Nous continuerons également de renforcer les mécanismes permettant d'établir dans nos pays des partenariats stratégiques entre les ministères pertinents chargés de réaliser les engagements et les mandats contenus dans cette Déclaration. À cette fin, nous continuerons de renforcer les capacités de nos autorités nationales à utiliser avec plus d'efficacité les ressources de la coopération technique et ce, afin de réaliser les objectifs du Sommet. (*Déclaration d'engagement de Port of Spain, paragraphe 92*)

MISE EN ŒUVRE

Des responsables de Finances Canada se sont entretenus avec leurs homologues au mois de mars 2010, en préparation à la troisième Réunion annuelle des ministres des Finances des Amériques. Cette dernière a eu lieu à Lima, au Pérou, les 27 et 28 mai 2010. Des représentants d'institutions financières internationales et de banques de développement régional y ont également participé. Le ministre Flaherty a donné, au cours de la séance, une présentation principale concernant l'intégration du commerce régional et de l'infrastructure. Il a également participé à des séances sur les politiques de croissance durable, les plans de relance économique et les stratégies de sortie. Lors de la conférence de presse de clôture donnée conjointement par le ministre Flaherty et le ministre des finances péruvien et hôte M. Araoz, M. Flaherty a annoncé que le Canada serait l'hôte de la quatrième Réunion des ministres des Finances des Amériques, au mois de mars 2011, en marge des rencontres annuelles des membres de la Banque interaméricaine de développement, à Calgary, en Alberta.